

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UN LIEU
D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY
DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 26 avril 2005 à 19 h
Centre des loisirs
295, rue Principale
Saint-Cyrille-de-Lessard

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 26 AVRIL 2005
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 COMITÉ DE CITOYENS L'ISLET-SAINT-CYRILLE 3
 M. Jean-Guy Marier
 Mme Guylaine Caron
 M. Alain Caron
 HALTE FORESTIÈRE DES APPALACHES 15
 M. Donald Caron
 DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE CHAUDIÈRE-APPALACHES 23
 M. Pierre Lainesse
 REPRISE DE LA SÉANCE
 MUNICIPALITÉ DE L'ISLET 34
 M. Germain Pelletier
 Mme MADELEINE BARRY 47
 M. ANDRÉ HUNTER 48
 GROUPE DE CITOYENS DU CHEMIN DES PIONNIERS OUEST-
 CHEMIN BELLES-AMOURS DE L'ISLET 60
 M. Daniel Gagné
 REPRISE DE LA SÉANCE
 M. NORMAND LEMELIN 70
 CONSEIL DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU SUD 77
 M. Simon Arbour
 M. GASTON HOULE 88
 M. GILLES VIEL 94
 M. MARCELLIN BÉLANGER 99
 MOT DE LA FIN 103



SÉANCE DU 26 AVRIL 2005
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir! Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny.

10
15 Mon nom est François Lafond, commissaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, et je préside cette Commission. Je suis accompagné par mon collègue, monsieur John Haemmerli, également commissaire.

20 Je vous rappelle qu'à la suite du mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Thomas J. Mulcair, a confié au BAPE le 2 mars 2005 le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard que nous avons examiné ensemble lors de la première partie de l'audience les 29 et 30 mars derniers, est assujéti à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

25 Il me fait plaisir de vous présenter les membres de l'équipe en appui à la Commission! D'abord à l'avant à ma gauche, madame Stéphanie Dufresne, analyste, supporte la Commission dans son questionnement, son analyse et dans la préparation de son rapport. Est présente à l'arrière de la salle, madame Suzanne Bouchard, coordonnatrice du secrétariat de la Commission.

30 L'organisation technique des séances publiques de la Commission est sous la responsabilité du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Le responsable est monsieur Daniel Buisson et il est accompagné de monsieur Martin Lajoie, technicien du son.

35 Il est important de se rappeler que tout ce qui se dit lors des séances publiques de la deuxième partie est enregistré et sténotypé. Madame Denise Proulx que vous voyez ici à l'avant assure le travail de sténotypie. Les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation et sur le site Internet de la Commission au cours de la semaine prochaine.

40 Je vous rappelle que l'objectif de la deuxième partie de l'audience est de recevoir vos opinions sur ce projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard.

45

Lors des séances de la première partie tenue dans cette même salle en mars, vous avez pu questionner le promoteur et les personnes-ressources. Aujourd'hui, vous avez la parole. La Commission est ici pour vous entendre, pour vous écouter.

50

Des mémoires ont été déposés auprès de la Commission la semaine dernière et plusieurs ont choisi de les présenter ce soir. L'ordre d'inscription déjà préétabli détermine l'ordre d'invitation à venir présenter votre mémoire.

55

La Commission a prévu environ une quinzaine de minutes pour chaque présentation de mémoire. Je compte cependant sur votre autodiscipline, surtout les premiers, afin que le temps puisse être réparti équitablement. À la fin de chaque présentation, mon collègue et moi nous permettrons d'échanger avec la ou les personnes qui présenteront. Nos questions visent à éclaircir certains points de vue et à mieux comprendre les éléments particuliers du mémoire ou de la présentation. Soyez à l'aise, ce n'est pas un interrogatoire; si vous n'avez pas la réponse, ce n'est pas une faute. Un non est une réponse comme un oui est une réponse.

60

Toute personne peut nous faire part de son opinion, même si elle n'a pas déposé de mémoire. Ces personnes n'ont qu'à s'inscrire auprès de madame Bouchard à l'arrière de la salle.

65

Je tiens à souligner que la Commission est indépendante et qu'elle est à la recherche d'arguments supportant votre position ou votre point de vue sur les impacts potentiels du projet. Il importe donc de bien étayer vos propos.

70

La Commission ne fera pas le décompte de ceux qui sont pour ou contre le projet. Elle cherche simplement à connaître l'opinion du milieu, à saisir l'importance des éléments soumis par chaque participant. Allez-y simplement et en toute confiance. Tous les mémoires déposés à la Commission sont lus et relus. Si un mémoire déposé n'est pas présenté ce soir, il est pris en considération par la Commission, au même titre que ceux qui auront été présentés.

75

Vous avez remarqué qu'au regard du déroulement de la deuxième partie de l'audience publique, il n'y a plus de table pour le promoteur, pas plus que pour les personnes-ressources. La table du centre est toujours là et est destinée aux personnes qui désirent s'exprimer devant la Commission.

80

La séance est bien sûr ouverte à tous. Le promoteur et les personnes-ressources qui le désirent sont également les bienvenus.

En ce qui concerne les règlements élémentaires de la procédure, tout comme dans la première partie de l'audience publique, on insiste pour que tout se fasse dans un climat serein et que chacun respecte ceux qui viennent présenter leur mémoire.

85 Je rappelle qu'exprimer son opinion, ça sous-entend que d'autres peuvent également le faire et que des positions peuvent être parfois différentes et contradictoires. La Commission recherche l'argumentation.

90 Il est parfaitement inutile d'avoir des propos qui pourraient être blessants. C'est à la Commission que revient la tâche de pondérer ce qu'elle a entendu et suite à son analyse, de donner son avis dans son rapport.

95 La procédure du BAPE prévoit que ces personnes, comme le public, peuvent, le cas échéant, se prévaloir d'un droit à la rectification des faits à la fin de la séance. Cette rectification des faits n'est pas un débat d'opinion. Chacun a droit à la sienne. Ça consiste plutôt à préciser ou à rectifier des faits ou des informations qui ont été utilisés ou qui ont servi d'appui à la présentation d'un ou de plusieurs participants et qui n'apparaissent pas exacts.

100 Avant de débiter la première présentation, je vous informe que nous apprécions recevoir les impressions du public qui participe aux séances d'une Commission. À cette fin, nous avons déposé sur les chaises des formulaires qui vous permettent de nous faire part de votre degré de satisfaction vis-à-vis de nos services. Je vous demanderais, s'il vous plaît, de bien vouloir les remplir et lors de la pause, de les remettre à l'arrière, à madame Bouchard, et ça serait fort apprécié par la Commission et par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

105

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
COMITÉ DE CITOYENS L'ISLET-SAINT-CYRILLE**

110

PAR LE PRÉSIDENT:

115 Nous allons débiter la présentation des mémoires! J'appellerais ici à l'avant monsieur Jean-Guy Marier, madame Guylaine Caron et monsieur Alain Caron s'il vous plaît!

Bonsoir madame Caron, bonsoir monsieur Caron, monsieur Marier!

PAR M. JEAN-GUY MARIER:

120

Bonsoir.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 5, milieu

125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Marier, je vais juste faire une petite mise au point. Tantôt, j'ai dit que c'est quinze (15) minutes en tout et partout, vous avez presque quatorze (14) minutes à l'heure actuelle. Je vais vous laisser un autre six (6) minutes, mais juste pour aller chercher les points principaux, si vous permettez, parce que je voudrais pas que vous preniez du temps des autres personnes qui ont à présenter un mémoire.

130 **PAR M. JEAN-GUY MARIER:**

135 Très bien monsieur le Président!

Alors nous avons soulevé le critère de la nature des sols au site de Saint-Cyrille-de-Lessard qui n'a pas été retenu.

140 La profondeur de la nappe phréatique au site de Saint-Cyrille-de-Lessard est très faible.

Le zonage dans le secteur du site de Saint-Cyrille-de-Lessard fera problème. Et l'information transmise au conseil municipal de Saint-Cyrille fut presque inexistante et on se demande comment le conseil a pu donner son approbation pour un tel projet.

145 Alors la deuxième partie, je vais laisser Guylaine, s'il vous plaît, résumer l'impact du projet!

150 **PAR Mme GUYLAINE CARON:**

Premièrement, la quantité de camions, incluant le camionnage des matériaux de recouvrement!

155 La sécurité dans le village de Saint-Cyrille. La capacité de répondre en cas d'incendie.

Les bruits et vibrations dans le village de Saint-Cyrille-de-Lessard.

160 Les impacts sur la qualité de l'eau souterraine, les impacts sur la qualité de l'eau à la prise d'eau potable de L'Islet. C'est tout.

PAR M. JEAN-GUY MARIER:

165 Nous avons estimé que le coût du projet, le coût additionnel du transport dû au fait que le site de Saint-Cyrille est éloigné du centre de masse ira chercher dans les cinq point trois millions (5,3 M\$) d'ici les vingt-cinq (25) prochaines années.

170 En révisant les distances qui nous ont été fournies, en établissant un coût de cent deux dollars de l'heure (102 \$/h) moyen pour les vingt-cinq (25) prochaines années, le coût relié aux besoins en matériau de recouvrement sera important, le coût relié aux CAAF et aux mesures de compensation que nous ne connaissons pas, le coût du traitement du lixiviat de l'Anse-à-Gilles qui éventuellement sera tenté de venir, de faire traiter ici à Saint-Cyrille, les coûts éventuels dans le futur, les améliorations à la prise d'eau de L'Islet.

175 En dernier lieu, nous avons, suite à une pétition, nous avons l'appui d'au-delà de huit cents (800) personnes dans les quatre (4) municipalités mentionnées qui nous appuient dans notre démarche.

LECTURE DE LA CONCLUSION, page 14

180 Et on s'excuse si nous avons été trop longs.

PAR LE PRÉSIDENT:

185 Il y a pas de problème, monsieur Marier. C'est nous qui vous remercions!

190 J'aurais quelques questions pour vous. Vous doutez du bien-fondé de la décision de la Régie de ne pas aller en appel suite à la décision de la CPTAQ. La CPTAQ a refusé la demande du promoteur en invoquant plusieurs motifs notamment, et je vais en nommer quelques-uns!

"D'après l'étude pédologique du Comté de L'Islet, les sols visés par le promoteur font partie des meilleurs du comté et du Bas-Saint-Laurent. D'après la décision 33049 de 1982 et des conditions y étant assorties, un retour à l'agriculture était prévu à la fermeture du site.

195 "Le fait de se réclamer de la décision de 82 – et ça, ils parlent au promoteur à ce moment-là – illustre très bien comment on peut enclencher un effet d'entraînement. Sur ce point, la CPTAQ est d'avis qu'il n'est jamais trop tard pour freiner un tel effet, surtout si les conditions de réalisation de ladite autorisation ne sont plus d'actualité.

200 "La CPTAQ considère que l'agrandissement souhaité irait à l'encontre des objectifs de la loi qui sont d'assurer la pérennité de la pratique agricole et de favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités des entreprises agricoles."

205 Et finalement, le cinquième que j'ai retenu:

"La CPTAQ tient à préciser que le pourcentage que représente la zone agricole dans les deux MRC plaide pour la préservation de ces terres et non l'inverse."

210 Considérez-vous que ces quelques motifs parmi d'autres sont suffisants pour ne pas en appeler de la décision de la CPTAQ?

PAR M. JEAN-GUY MARIER:

215 Moi, je pense qu'il aurait pu y avoir des solutions de remplacement pour les terres agricoles qui étaient touchées à ce moment-là. Et considérant les avantages importants de voir le site agrandir aurait pu peser dans la balance pour aller en appel.

220 C'est une opinion qui en vaut une autre. Le fait qu'on a un site qui est en opération depuis vingt-cinq (25) ans, qui va demander vingt-cinq (25) ans de surveillance encore, traitement de lixiviat, logiquement ça nous apparaissait l'idéal pour localiser le futur site des deux (2) MRC.

PAR LE PRÉSIDENT:

225 Tantôt, lorsque vous avez parlé de l'analyse multicritère qui avait été faite, préparée par le promoteur, vous considérez, puis vous mettez un petit peu en doute, vous avez donné plusieurs choses, selon votre analyse, quel aurait été le meilleur site pour l'établissement du LES?

230

PAR M. JEAN-GUY MARIER:

235 C'est un site qui serait localisé soit dans la zone verte où il y a des terres qui ne sont pas cultivées, ou bien en dehors de la zone verte, mais beaucoup plus proche du centre de masse.

240 C'est que les points soulevés à l'effet que l'accessibilité à ces sites n'apportaient pas d'intérêt, on sent qu'il y avait des coûts importants, mais on a complètement sous-estimé les coûts qui vont être occasionnés par le site de Saint-Cyrille pour les vingt-cinq (25) prochaines années.

245 Alors avec les argents qu'on aurait sauvés, on pourrait effectuer dix (10 km) à douze kilomètres (12 km) de nouvelle route ou de vingt (20 km) à vingt-cinq kilomètres (25 km) de pavage et de réparation de route incluant les ponceaux.

245

 Alors si on enlève ces inconvénients, il y a des sites qui deviennent beaucoup plus intéressants. Dans un projet comme celui-là, nous pensons que l'élément économique aurait dû être considéré au départ pour pouvoir prendre une décision plus éclairée sur le choix du site.

250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Tantôt, vous avez fait part, dans les multicritères qui avaient été à l'époque lors du premier choix, la première sélection de certains sites, un critère entre autres qui faisait en sorte que dans un bassin ou une rivière finalement qui pouvait servir de source d'approvisionnement, 255 que le promoteur avait décidé de mettre ça de côté. Entre autres il était question de la rivière des Perdrix.

Est-ce que le bassin versant de la rivière des Perdrix, selon vous, est suffisant pour recevoir des rejets de lixiviation?

260

PAR M. JEAN-GUY MARIER:

Je n'ai pas fait d'étude personnelle là-dessus, je ne suis pas un spécialiste en environnement. Mais considérant le ruisseau de la Bouteille qui va recevoir le lixiviat en premier lieu, c'est sûrement très comparable. Et la rivière Bras d'Apic qui est loin d'avoir un 265 débit très important en été, en fait il y a des étés où il y en a pas du tout de débit.

J'ai pas fait d'étude personnelle sur les deux (2) cours d'eau en question, mais par expérience!

270

PAR M. ALAIN CARON:

Parce que la rivière Bras d'Apic, l'été, on peut marcher dans la rivière par temps sec sans se mouiller les pieds, là. C'est une rivière qui vient à sec complètement.

275

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans votre analyse, vous mentionnez également que le processus de sélection d'un nouveau site n'a pas pris en compte la présence de la prise d'eau potable de L'Islet en aval du lieu de rejet. 280

Le critère réglementaire indique qu'il ne peut pas y avoir de LES dans un rayon d'un kilomètre (1 km) d'une prise d'eau potable. La prise d'eau de la municipalité de L'Islet étant à plus de dix-sept kilomètres (17 km), considérez-vous toujours que cet élément devrait être 285 contraignant dans le processus de sélection d'un site?

PAR M. JEAN-GUY MARIER:

C'est qu'on connaît pas l'avenir. On ne sait pas quels seront les critères pour que l'eau 290 potable soit considérée comme potable dans dix-quinze (10-15) ans.

On ne connaît pas les accidents éventuels, personne les souhaite, mais qui pourraient se produire au site de Saint-Cyrille.

295 Il y a des métaux qu'on ne peut pas contrôler à ce que j'en sais, comme le mercure. Et qu'est-ce qui nous dit que dans vingt (20) ans, l'eau du Bras Saint-Nicolas sera plus considérée comme de l'eau potentiellement buvable?

300 Il se passe toujours des choses dans le temps. On a des expériences, plusieurs faits vécus au Québec, que ça concerne l'amiante, le béryllium, ça a pris cinquante (50) ans et plus avant de se rendre compte que les gens pouvaient souffrir de maladies chroniques après une exposition alors qu'au moment de la réalisation des projets, il y a aucun problème.

305 Alors le temps seul nous le dira, selon moi, s'il y en aura pas de problèmes à L'Islet.

Et notre conclusion, c'est que si on ne prend aucun risque en déversant le lixiviat même traité dans des cours d'eau où il n'y a pas de prise d'eau, on augmente nos chances qu'il n'arrive rien.

310 Je peux pas vous dire aujourd'hui s'il arrivera quelque chose, mais l'expérience nous dit qu'il se pourrait bien qu'il y ait quelque chose. Que les normes soient resserrées par le ministère de l'Environnement, qu'il y ait des déversements accidentels importants!

Quand il n'y a pas de prise d'eau, le risque est beaucoup moins grand.

315

PAR LE PRÉSIDENT:

320 Maintenant, aussi dans votre mémoire à un autre endroit, il est indiqué que les citoyens de Saint-Cyrille-de-Lessard ne peuvent compter sur les trottoirs en période hivernale pour se déplacer sur la route 285 et que cet aspect constitue un accroc à leur sécurité.

Qu'est-ce qui devrait être fait pour améliorer ceci?

PAR M. ALAIN CARON:

325

330 Bien premièrement, il faudrait que les trottoirs seraient dégagés l'hiver. J'ai déjà fait une demande dans ce sens-là à la Municipalité de Saint-Cyrille, puis on m'a dit que c'était eux autres qui étaient responsables des trottoirs s'ils étaient dégagés; que si je dégageais le trottoir vis-à-vis de chez nous, c'est moi qui étais responsable. C'est ça qu'on m'a fait comme réponse, qu'ils étaient pas intéressés de les dégager. Puis ils aiment mieux payer l'autobus pour mes enfants que de dégager les trottoirs.

335 Mais on fait pas juste aller à l'école! Moi, aller au bureau de poste avec mes enfants, c'est quasiment pas possible l'hiver. C'est plus sécuritaire de prendre ma voiture puis d'aller au bureau de poste avec ma voiture! C'est comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

340 Merci. Dans le document DA9 qui a été préparé par le promoteur, on semble mettre en doute l'évaluation qui a été faite par le promoteur.

Est-ce que vous pourriez nous expliquer les raisons qui vous incitent ou qui vous amènent à mettre en doute les données que le promoteur a fournies?

345 **PAR M. JEAN-GUY MARIER:**

Premièrement, nous pensons que les tonnages des deux (2) MRC concernées ont été inversés, première chose.

350 Deuxièmement, les distances, nous les avons vérifiées sur le terrain, sauf quatre (4) municipalités, Saint-Just-de-Bretenières, Berthier-sur-Mer, Saint-François et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. Toutes les autres municipalités ont été mesurées à partir des parvis des églises.

355 Le montant de cent deux dollars de l'heure (102 \$/h) c'est à partir d'un montant de soixante-dix dollars l'heure (70 \$/h) aujourd'hui, actualisé à trois pour cent (3 %). Le taux d'inflation au Canada moyen, selon Statistique Canada, est de trois point sept trois (3,73 %) pour les vingt-cinq (25) dernières années, à trois pour cent (3 %) on est même en bas.

360 Et le tonnage qui est évalué à sept tonnes (7 t) par le promoteur, nous l'avons vérifié auprès du responsable, des responsables du site de l'Anse-à-Gilles actuels, et selon les statistiques de 2004, c'est six point cinq tonnes (6,5 t). Alors ça fait une différence sur vingt-cinq (25) ans.

365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc sur 2004, c'est six tonnes et demie (6 ½ t) mais sur une période un peu plus longue, en fait depuis quand les camions sont pesés, de toute façon?

370 **PAR M. JEAN-GUY MARIER:**

Ça fait depuis novembre ou octobre 2003.

PAR LE PRÉSIDENT:

375

Donc ils ont à peu près un an et demi (1 ½), là, OK!

Lorsque vous en arrivez à indiquer qu'au lieu de vingt-huit (28) camions qui vont circuler par jour, ce serait trente et un (31) camions, et c'est basé évidemment sur cette perte de tonnage là?

380

PAR M. JEAN-GUY MARIER:

Puis on ne considère pas les camions possibles, si ça vient du nord, pour le remblaiement. Ils sont pas inclus.

385

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous prenez seulement ceux qui viennent d'en bas, c'est ça?

390

PAR M. JEAN-GUY MARIER:

C'est ça. Il y a un autre élément aussi qui joue, c'est la vitesse de croisière qu'on a établie uniformément à quatre-vingts kilomètres (80 km/h) peu importe le choix du site, et je l'ai mesurée personnellement avec un camion dix (10) roues, à partir du viaduc de L'Islet, et aller-retour, c'est soixante-cinq kilomètres (65 km/h) dans des conditions absolument parfaites estivales à vide.

395

Alors qu'un camion de vidanges pèse beaucoup plus qu'un dix (10) roues. Ce qui veut dire qu'on a établi à soixante-dix (70 km/h), considérant qu'il y a des municipalités qui vont emprunter, pour une partie, la Transcanadienne. Par contre, il y a des municipalités, comme L'Islet-sur-Mer, qui feront pas plus que soixante-cinq (65 km /h) aller-retour pour Saint-Cyrille. Et ça aussi, ça l'a un impact.

400

PAR LE PRÉSIDENT:

Quand vous nous dites que vous avez mesuré les distances à partir du parvis des églises, vous avez utilisé votre voiture?

405

PAR M. JEAN-GUY MARIER:

Oui.

410

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc partir de votre voiture jusqu'au point...

415

PAR M. JEAN-GUY MARIER:

420 J'ai noté tous les points d'intersection pour ne pas avoir à faire le trajet pour chaque municipalité quand même.

Mais je défie n'importe qui de le vérifier, de revérifier mes calculs.

PAR LE PRÉSIDENT:

425 OK. Est-ce que vous pourriez déposer à la Commission les références des données qu'on retrouve dans vos tableaux, monsieur Marier?

PAR M. JEAN-GUY MARIER:

430 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

435 Probablement que vous avez pas ça avec vous ce soir, mais seulement à les faire parvenir à madame Bouchard ou encore, si vous les avez, les transmettre à madame Bouchard tantôt.

Monsieur Haemmerli!

440

PAR LE COMMISSAIRE:

445 Oui. Bien, je vais rester dans les tableaux! Bon, le contenu de certaines colonnes, vous venez de nous l'expliquer. Dans les références que vous allez nous donner, j'imagine qu'on va trouver, j'aimerais savoir, moi, étant donné que vous dites que le promoteur a interverti le tonnage des deux (2) MRC, comment vous avez réparti, sur la base de quelle information vous avez réparti votre tonnage à vous pour les différentes municipalités?

PAR M. JEAN-GUY MARIER:

450 On a gardé la même proportion que le promoteur avait établie, étant donné que le tonnage qui nous est parvenu fait mention de 2008, nous ne connaissons pas sur quelle base de calcul on peut en arriver à un tonnage prévu pour 2008, à savoir qu'est-ce que la Régie intermunicipale entend faire pour réduire les ordures ménagères.

455

C'est très difficile de contester le tonnage du promoteur, on n'a pas les éléments pour vérifier.

PAR LE COMMISSAIRE:

460

Ça veut dire que vous l'avez réparti au prorata de la population...

PAR M. JEAN-GUY MARIER:

465

Exactement.

PAR LE COMMISSAIRE:

470

Le tonnage total au prorata de la population pour chacune des municipalités?

PAR M. JEAN-GUY MARIER:

475

C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

Juste pour être sûr qu'on se comprenne bien! Est-ce qu'on pourrait repasser les tableaux de l'annexe un après l'autre rapidement?

480

Le premier, j'ai compris, c'est celui qui est fait d'après les données du promoteur?

PAR M. JEAN-GUY MARIER:

485

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

490

Bon. Le deuxième qui arrive à un total d'un million trois cent dix-sept mille (1 317 000 \$), là, vous avez inversé les tonnages, mais vous avez gardé les hypothèses de base du promoteur?

PAR M. JEAN-GUY MARIER:

495

C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

500

Le suivant, là vous arrivez avec vos propres hypothèses, ça veut dire cent dollars l'heure (100 \$/h) et soixante-dix kilomètres-heure (70 km/h), OK!

PAR M. JEAN-GUY MARIER:

C'est ça.

505 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ensuite de ça, vous avez un tableau encadré, qu'est-ce qu'il a de plus que le précédent, lui?

510 **PAR M. JEAN-GUY MARIER:**

Il mentionne six point cinq tonnes (6,5 t) par voyage.

515 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ah OK, on a passé à six point cinq tonnes (6,5 t). L'autre, c'est six tonnes (6 t).

Et votre dernier tableau qui arrive à cinq millions trois cent trente et un mille (5 331 000 \$)?

520

PAR M. JEAN-GUY MARIER:

Six point cinq tonnes (6,5 t), cent deux dollars l'heure (102 \$/h) et soixante-dix kilomètres-heure (70 km/h) moyen pour le parcours vers Saint-Cyrille. C'est le dernier tableau.

525

PAR LE COMMISSAIRE:

Toujours avec la répartition au prorata?

530 **PAR M. JEAN-GUY MARIER:**

Oui. On peut pas contester ça, on n'a pas...

PAR LE COMMISSAIRE:

535

D'accord, ça va pour ça.

Dans votre mémoire, vous dites qu'une fois l'élément voie d'accès retiré de l'analyse, les sites 4 et 5 se comparent au site 3.1.

540

Étant donné que le site 4 fait pas partie de l'analyse multicritère, sur quelle information vous vous basez? Est-ce que vous connaissez la place ou qu'est-ce qui vous fait dire ça?

PAR M. JEAN-GUY MARIER:

545

Bien, c'est basé sur considérant l'état physique du terrain à Saint-Cyrille, les critères de la nappe phréatique, le centre de masse. Bien, c'est sûr que ça va avec les coûts naturellement, quand on se rapproche du centre de masse.

550

PAR LE COMMISSAIRE:

Ça va. Au sujet des éventuels frais qui seraient reliés à des modifications à la prise d'eau, vous posez la question "qui paiera"! Alors moi, je vous la pose, qui devrait payer?

555

PAR M. JEAN-GUY MARIER:

C'est une bonne question. De toute façon, ce sont les citoyens. Que ce soit au niveau provincial, régional ou municipal ou intermunicipal, ce sont les citoyens qui vont payer, qu'on le veuille ou non.

560

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais vous voulez pas identifier un organisme?

565

PAR M. ALAIN CARON:

Ça reste que c'est toujours le citoyen.

570

PAR M. JEAN-GUY MARIER:

C'est trop difficile, je ne suis pas décisionnel là-dedans. Ça peut être les deux (2) MRC, ça peut être le ministère de l'Environnement qui prenne en charge.

575

Ce sont des choses possibles. Mais à la limite, c'est tous les citoyens qui paient.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

580

PAR LE PRÉSIDENT:

On vous remercie monsieur Marier, madame Caron, monsieur Caron, nous avons apprécié, merci.

585 **PAR M. JEAN-GUY MARIER:**

On vous remercie beaucoup.

590

HALTE FORESTIÈRE DES APPALACHES

PAR LE PRÉSIDENT:

595

Monsieur Donald Caron s'il vous plaît!

Bonsoir monsieur Caron.

PAR M. DONALD CARON:

600

Bonsoir.

LECTURE DU MÉMOIRE

605

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Caron.

610

Dans votre mémoire, vous faites grande inquiétude qu'un lieu d'enfouissement s'installe à proximité de votre halte forestière, et vous mentionnez entre autres que quatre-vingts pour cent (80 %) de votre eau est puisée dans la rivière. Quelles sont vos craintes à cet effet-là?

PAR M. DONALD CARON:

615

Bien, mes craintes, si la rivière devenait polluée, m'a prendre mon eau où, là, moi?

620

La truite mouchetée, c'est une truite qui est sensible, ça prend une eau de qualité pour l'élever. Alors on pourra, en tout cas, moi là, je suis pas garant du futur, là, mais si la rivière devait laisser aller toutes sortes de produits qu'on connaît pas dans l'eau, bien, on sera obligé d'abandonner.

PAR LE PRÉSIDENT:

625

À l'audience publique, les gens du ministère de l'Environnement ont dit qu'avec les objectifs environnementaux de rejet qu'à ce moment-là, au bout d'environ cent mètres (100 m) après le rejet, donc les gens du ministère de l'Environnement ont indiqué qu'après cent mètres

(100 m) du site du rejet, il y avait une dilution qui faisait en sorte qu'il n'y avait probablement pas aucune problématique.

630 Est-ce que cet aspect-là a su vous reconforter ou bien vous êtes toujours craintif?

PAR M. DONALD CARON:

635 C'est bien sûr que lorsque la rivière sera à gros débit comme elle l'est présentement, il y en aura pas de problème, on le verra pas passer.

Mais par débit d'étiage de juillet, lorsque la rivière vient pratiquement à sec comme ça a arrivé voilà trois (3) ans qu'il coulait plus d'eau dans la rivière, là, ça va être problématique.

640 Puis avant que ça vienne en étiage complet, parce que le ministère m'a pas donné vraiment la réponse! La rivière Bras d'Apic, elle a été évaluée, elle n'a pas été mesurée; ils ont évalué d'après la rivière du Sud puis la rivière Ouelle.

645 Moi, ça fait vingt (20) ans qu'on est sur cette rivière-là, nous autres, on est conscient comment ce qu'elle va, cette rivière-là. Elle vient grosse, elle vient petite, elle vient grosse, elle vient petite, puis depuis dix (10) ans, c'est encore pire, parce qu'on a coupé beaucoup de forêt, alors le niveau, il monte puis il baisse.

650 Ça l'a arrivé – là, on a vécu la semaine passée puis l'autre semaine d'avant, une débâcle, qu'on n'avait jamais vue. C'est dû à la température naturellement, mais enfin!

655 Ça fait que ça m'inquiète bien gros. Surtout en période de juillet dont la chaleur a monté un petit peu, un petit peu beaucoup des fois, et puis que la rivière nous donne à peu près pas d'eau, bien, on la prend où, notre eau, l'eau polluée?

PAR LE PRÉSIDENT:

660 Mais évidemment, vous comprendrez aussi qu'à un certain moment donné, le promoteur ne pourra pas rejeter dans la rivière. Autrement dit, lorsque le débit sera inférieur, si je ne me trompe pas, à cent soixante-dix-neuf litres-seconde (179 l/s), bon, il y aura obligation de sa part de ne pas rejeter dans la rivière.

Est-ce que vous considérez que c'est raisonnable de leur part?

665 **PAR M. DONALD CARON:**

Monsieur le Président, un accident, un déversement accidentel, ça peut tout le temps arriver. Ça, on n'est pas à l'abri de ça.

670 Quand même qu'ils vont nous dire on va être sécuritaire, on fera pas ci, on fera pas ça, moi, je suis très sceptique.

PAR LE PRÉSIDENT:

675 Donc vous prenez quatre-vingts pour cent (80 %) de votre eau dans la rivière, le vingt pour cent (20 %) restant, vous le puisez où, monsieur Caron?

PAR M. DONALD CARON:

680 On le prend, là actuellement, on prend à peu près cent cinquante (150) gallons-minute qui rentre actuellement dans les étangs.

685 L'étang de pêche, les deux (2) bassins, ça rentre à gravité, ça rendre, grosso modo, c'est ça. On va le prendre, là, jusqu'à la fin juin. Puis à la fin juin, on commence à recirculer de l'eau et on a un ruisseau qui nous alimente. Là, on commence à pomper de l'eau et on pompe de l'eau pendant deux (2) mois, trois (3) mois.

690 Et on a une source de surface qui est rechargée avec la rivière, pour garantir une autonomie en eau.

695 Il faut dire qu'un grande partie de la production, on dit en juillet, on en a éliminé beaucoup, alors on concentre tout notre élevage à la même place, et on va diminuer peut-être, dans les parties les plus difficiles, à cinquante (5) gallons par minutes, c'est de l'eau qui va être pratiquement toute pompée, là, en puits artésien puis en ruisseau puis en recharge de nappe qu'on a.

PAR LE PRÉSIDENT:

700 Donc finalement, ce que vous puisez dans la rivière, c'est à peu près jusqu'à la fin juin. Après ça, vous puisez plus dans la rivière, c'est ça? C'est ce que je comprends bien?

PAR M. DONALD CARON:

705 Fin juin, on puise pareil dans la rivière, parce que pour recharger notre nappe, on est obligé de prendre de l'eau dans la rivière. On recharge, mais cette eau-là, des fois la rivière, elle monte en température un petit peu. En haut de seize-dix-sept degrés (16°C-17°C), là, on commence à recirculer pour garder tout le temps de l'eau froide, mais cette eau-là, on la prend à la rivière.

710 On prend de l'eau, cinquante (50) gallons par minute à la rivière, puis on envoie ça dans le sous-sol du terrain et on réussit à garder notre nappe assez haute.

PAR LE PRÉSIDENT:

715 Est-ce que vous pourriez me donner votre opinion, monsieur Caron, quant aux mesures proposées par le promoteur face à votre entreprise, en première partie de l'audience?

PAR M. DONALD CARON:

720 Je saisis pas votre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

725 En première partie de l'audience, le promoteur a dit qu'il envisageait certaines mesures compensatoires et j'aimerais avoir votre opinion là-dessus.

PAR M. DONALD CARON:

730 Bien, c'est difficile de vous la donner, monsieur le Président, parce qu'on me lance ça comme ça, mais on m'a pas approché d'aucune façon. Les chiffres qu'on a lancés en première partie, vingt-cinq mille piastres (25 000 \$), trente mille piastres (30 000 \$), cinquante mille piastres (50 000 \$), on peut difficilement évaluer ça raide de même.

735 C'est facile de dire, tu perces un trou, tu vas aller chercher vingt-cinq (25) gallons par minute dans ton puits artésien, c'est pas garanti, là.

Non, je peux pas, j'ai de la difficulté à évaluer tout ça, pour l'instant.

PAR LE PRÉSIDENT:

740 Donc si je comprends bien, encore une fois, vous n'avez pas eu de rencontre...

PAR M. DONALD CARON:

745 Non, aucune.

PAR LE PRÉSIDENT:

750 ... suite à la première partie de l'audience, ni avec le promoteur, ni avec ses représentants?

PAR M. DONALD CARON:

On a eu une rencontre, moi, j'ai eu une rencontre avec monsieur Gauthier, j'oublie la date, là. Il voulait avoir de l'information concernant – parce qu'à la première rencontre de tout,

755 l'équipe s'était présentée chez nous un peu par la porte d'en arrière, sans rendez-vous. Ils venaient voir le terrain.

Il me semble que quand tu viens voir un terrain puis tu viens voir ce que ça a de l'air, tu appelles avant, puis tu t'assures que le propriétaire est là pour donner de l'information qu'ils ont besoin. Ça s'est pas fait.

Après ça, bien, monsieur Gauthier m'a rencontré pour savoir comment je fonctionnais. Ça avait été juste là.

765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que votre clientèle qui passe chez vous au cours de l'été se baigne dans la rivière?

770 **PAR M. DONALD CARON:**

Nous, on permet pas chez nous la baignade dans la rivière, mais à la passerelle de notre pont où qu'on traverse, il y a un site de baignade pour les voisins.

775 À côté de chez nous, il y a quatre (4) chalets qui sont situés et ils ont un petit bassin artificiel eux autres là, un petit lac qu'ils se sont fait, puis ils ont de la baignade, eux autres.

Mais chez nous, vous allez comprendre qu'on fait de l'élevage, c'est pas un site de baignade!

780 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je comprends que c'est un site d'élevage.

785 **PAR M. DONALD CARON:**

Si les touristes veulent se baigner, on a des places pour les envoyer se baigner. Il y a des très belles places sur cette rivière-là.

790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quelle est la quantité annuelle de truites que vous élevez, monsieur Caron?

PAR M. DONALD CARON:

795 Chez nous, on arrive – c'est une question un peu, on va vous le dire pareil, là, parce qu'il y en a beaucoup qui font des calculs rapides, vous savez!

800

On arrive à écouler entre dix (10 000) et douze mille (12 000) truites-année, en grosseur, douze (12 po) à quinze pouces (15 po). Nous, chez nous, c'est pas de la petite truite qu'on fait pêcher, c'est quand même de la belle truite.

M'a vous laisser faire le calcul!

805

PAR LE PRÉSIDENT:

Quand je vais lire les transcriptions, je ferai le calcul à ce moment-là, monsieur Caron!

810

L'autre question, l'achalandage de la Halte forestière, ça se traduit à combien de clients, de façon annuelle, grosso modo?

PAR M. DONALD CARON:

815

Ça va aller chercher autour de huit mille (8000) personnes-année, monsieur. Parce qu'on a trois (3) types de clientèles.

820

On a une clientèle, comme je le disais, c'est local. Ensuite c'est régional, puis c'est international. Quand je dis international, on a de la clientèle de France. La semaine passée, il y avait des Suisses qui ont couché chez nous. Il en vient de tout le monde, de tout parmi le monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

825

Donc si vous puisez dans la rivière puis aussi au niveau de la source, vous devez avoir une recirculation des eaux dans vos bassins. Ces eaux-là sont rejetées où par la suite?

PAR M. DONALD CARON:

830

Elles passent par un petit bassin de sédimentation et s'en retournent à la rivière.

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis est-ce que vous êtes tenu de procéder à un suivi environnemental?

835

PAR M. DONALD CARON:

Actuellement, le ministère nous dit qu'en bas de tant de truites élevées, on n'est pas assujetti à ce règlement-là. Ça veut dire que c'est négligeable.

840 Ça veut dire que le rejet qu'on fait, on renvoie l'eau aussi propre qu'on la prend dans la rivière. Étant donné que nos bassins sont tout faits en terre, ça se résorbe plus facilement que si ça serait des bassins de ciment.

845 Et chez nous, l'alimentation en nourriture est pas à l'extrême comme dans des bassins des gros producteurs. Nous autres, on les limite. On fait juste garder notre truite en condition normale, on nourrit pas à l'extrême. On donne à peu près la moitié de ce qu'elles devraient manger.

850 Alors la quantité d'excréments, il y en a pratiquement pas, puis ce qui peut sortir, s'en va dans le petit bassin de rétention avant de s'en retourner à la rivière.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Caron. Monsieur Haemmerli.

855 **PAR LE COMMISSAIRE:**

860 J'aimerais revenir sur deux (2) éléments! Lorsque vous dites que vous recirculez votre eau, ça, c'est pas entre les bassins, c'est parce que vous la prenez à une source d'approvisionnement quelconque, vous rechargez la nappe et puis vous vous servez dans la nappe, où est-ce que vous recirculez?

PAR M. DONALD CARON:

865 Dans un premier temps, une pompe prend l'eau à la rivière et elle est acheminée sur un boyau de deux cent cinquante pieds (250 pi) de longueur. Elle est laissée aller dans le sol, elle revient par une source gravitaire. Une autre pompe reprend cette eau-là, on passe l'eau dans une colonne de dégazage, on la réoxygène et on l'achemine vers les étangs.

870 Après ça, à la sortie de ces bassins-là, on peut récupérer cette eau-là. On la parachute dans l'étang de pêche. C'est tout un système.

Il y a quatre (4) pompes en mouvement l'été en constance, en plus des aérateurs.

PAR LE COMMISSAIRE:

875 Ça va. Tantôt, le président vous a demandé votre avis sur les mesures compensatoires. Bien, vous nous avez dit, là, on m'a mentionné des sommes, mais si au lieu de vous mentionner des sommes, on vous demandait si le promoteur, la Régie ou quelqu'un vous garantissait un approvisionnement constant ou en tout cas de qualité suffisante selon vos besoins, mais qui proviennent pas de la rivière, est-ce que ça serait de nature à vous rassurer?

880

PAR M. DONALD CARON:

885 Ah, ça pourrait être une alternative. Mais il faudrait en jaser avant, c'est quoi, comment ça va procéder, comment qu'on va faire, tout ça.

La grande difficulté, c'est l'achalandage via un site à proximité, peut-être que les gens vont, en tout cas, interpréter...

890 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK, c'est votre préoccupation de la première partie?

PAR M. DONALD CARON:

895 Oui, c'est une grande préoccupation. Parce que déjà là, le site est pas là, puis il y en a qui ont commencé à nuancer des choses. Ça fait qu'on a de la misère avec ça beaucoup.

PAR LE COMMISSAIRE:

900 OK. Le huit mille (8000) personnes-année, c'est toutes activités confondues, ceux qui pêchent, ceux qui viennent en quatre (4) roues séjourner?

PAR M. DONALD CARON:

905 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

910 Est-ce que vous pouvez nous diviser ça un petit peu?

PAR M. DONALD CARON:

915 Ah, bien, calculez-le! Mettons dix mille (10 000) truites pêchées, c'est environ cinq mille personnes (5000) personnes, quatre mille (4000) personnes. C'est assez difficile à cataloguer, je peux pas vous faire ça bien bien...

PAR LE COMMISSAIRE:

920 Non, non, des ordres de grandeur!

PAR M. DONALD CARON:

925 Puis on a l'activité Quad qui génère une certaine, on va dire le tiers ($\frac{1}{3}$) de notre achalandage.

930 On peut calculer, on va dire, il y a la pêche, il y a l'activité Quad qui génère la restauration, puis il y a le logement en chalet. Ça veut dire que cinq mille (5000) à la pêche, trois mille (3000) restaurant et ça, là, on a différents groupes, grosso modo, ça peut être ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

935 Dans le fond, monsieur Caron, ça doit être assez rare que quelqu'un va à la pêche chez vous puis qu'il sorte pas une (1) truite ou deux (2) ou trois (3) ou quatre (4)?

PAR M. DONALD CARON:

940 En général, les truites, les clients, ça peut être deux-trois-quatre-cinq (2-3-4-5) truites. C'est difficile, c'est difficile. D'autres en prennent plus, d'autres en prennent moins, mais on peut pas – c'est au portefeuille!

PAR LE PRÉSIDENT:

945 Votre réponse est excellente! Merci monsieur Caron.

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE CHAUDIÈRE-APPALACHES

950 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Pierre Lainesse s'il vous plaît!

955 Bonsoir monsieur Lainesse.

PAR M. PIERRE LAINESSE:

960 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire, bonsoir mesdames et messieurs!

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 3, deuxième paragraphe, deuxième ligne

965 Une stabilisation du tonnage à partir de 2008 jusqu'à la fin du site.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 3, deuxième paragraphe, cinquième ligne

970 Durant la même période de 2008 jusqu'à la fin de vie utile du site.

LECTURE DU MÉMOIRE

975 **Page 3, dernier paragraphe, cinquième ligne**

Devraient être identifiées pour compenser.

LECTURE DU MÉMOIRE

980 **Page 4, deuxième paragraphe, quatrième ligne**

Le bruit communautaire.

985 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 4, troisième paragraphe, première ligne

Le bruit communautaire.

990 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 4, troisième paragraphe, sixième ligne

995 Lors de situations d'apprentissage pour les enfants.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 4, dernier paragraphe, troisième ligne

1000 À savoir que la nuisance serait – je ferai une amende honorable! Dans le texte, j'avais dit serait négligeable, mais le promoteur a identifié que la nuisance serait moyenne. Alors nous insistons sur le fait que la nuisance est au moins moyenne sinon élevée. Au contraire, selon nous, on la trouve au moins moyenne sinon élevée...

1005 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 4**

Page 6, troisième paragraphe, fin

1010 Ou de municipalités en amont.

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

1015 Merci monsieur Lainesse. Quelques questions!

1020 Vous semblez peu optimiste quant à la volonté des acteurs de la gestion des matières résiduelles de s'assurer d'une réduction optimale des matières résiduelles qui seront enfouies au LES proposé. Donc vous avez dit dans votre mémoire qu'à l'heure actuelle, au site de l'Anse-à-Gilles, il y aurait eu intérêt voilà quelques années à réduire de façon systématique certaines matières résiduelles qui pourraient être valorisées ou encore recyclées.

1025 Vous dites que les engagements fermes pour une réduction optimale de ces matières ne vous semblent pas au rendez-vous. Quels devraient être les engagements fermes pris soit par l'une ou l'autre des MRC ou encore par la Régie, selon vous?

PAR M. PIERRE LAINESSE:

1030 Les premiers engagements fermes devraient être d'abord au moins dans les objectifs, reconnaître et adopter les objectifs gouvernementaux, suggérés par Recyc-Québec, c'est-à-dire, ce que j'en ai compris, c'est de réduire de soixante-cinq pour cent (65 %). Et on indique d'emblée dans les études d'impact qu'on n'arrivera pas à dépasser cinquante pour cent (50 %).

1035 Et ensuite, reconnaître aussi dans les objectifs que malgré une diminution appréhendée de la population de l'ordre de dix pour cent (10 %), voir à ce que les projections pour l'avenir soient ajustées en conséquences, c'est-à-dire que le trente-cinq mille tonnes (35 000 t) qu'on estime annuellement à partir de 2008 ne reste pas stable, mais diminue.

1040 Donc les premiers engagements seraient d'ajuster les objectifs pour pouvoir contribuer raisonnablement à une réduction et contribuer à l'objectif national.

1045 Ensuite, les engagements plus fermes, j'ai de la misère à vous les décrire parce que c'est peut-être a contrario, changer de perception par rapport à la réduction des déchets, de dire que les municipalités sont pas assez supportées. Elles le seront supportées à ce que j'ai compris, et cesser de penser que la réduction des déchets, c'est une question d'argent.

Quand on enfouit des matières qui sont valorisables, on fait un geste qui a des impacts négatifs au niveau de l'environnement, tandis que quand on les revalorise, on génère des

1050 activités économiques qui ont comme impact, d'un point de vue santé, l'impact positif de valoriser les gens qui travaillent dans le milieu.

1055 Partout en Chaudière-Appalaches, on est plein d'exemples positifs. Je pense, dans le domaine du plastique, dans le coin de Saint Damien, dans le coin de Lévis avec la Société Via, il y a une centaine de travailleurs qui ont des problèmes d'employabilité qui sont valorisés autour de ce site-là de travail. Il y a des gens chez des constructeurs de camions, des gens de constructeurs de contenants.

1060 Il y a énormément de potentiel de travail qui peut être généré. Il y a le CEFER dans Bellechasse, un centre de formation qui recycle et valorise de l'équipement informatique.

1065 Je pense que les engagements devraient venir de la part des élus et que ce soit pas des promesses jusqu'à temps que le site soit autorisé puis qu'après, bien, on fasse un peu de surf jusqu'au prochain rendez-vous!

PAR LE PRÉSIDENT:

1070 Autrement dit, si je comprends bien vos propos, il y aurait peut-être un travail à refaire au niveau des plans de gestion des MRC?

PAR M. PIERRE LAINESSE:

1075 Je pense que oui, sans les connaître intimement. C'est un travail à refaire et les engagements initiaux de les accélérer.

PAR LE PRÉSIDENT:

1080 Parfait, merci. Lorsque vous indiquez que la limite de vitesse de cinquante kilomètres-heure (50 km/h) pourrait être prolongée un peu plus de part et d'autre du village, qu'envisagez-vous en termes de distance pour cette norme de cinquante (50 km/h), soixante (60 km/h), soixante-dix (70 km/h) ou quatre-vingts kilomètres-heure (80 km/h)?

PAR M. PIERRE LAINESSE:

1085 Sans prendre les souliers du ministère des Transports, c'est possiblement les inviter à "reréfléchir" à l'intérieur de leurs normes et critères, mais intuitivement, j'imagine que c'est quelques centaines de mètres plus en amont du village de part et d'autre, sans que ce soit illogique.

1090 C'est tout simplement que l'appel du cinquante kilomètres (50 km/h) étant plus précoce, ça donne une chance de plus à ralentir pour les camions avant. Et l'idée d'une zone tampon en est une aussi, on sait bien que sur une route 285, le ministère des Transports est généralement

1095 rébarbatif à des réductions de vitesse, sauf dans les zones urbanisées, des vitesses à quatre-vingts (80 km/h), soixante-dix kilomètres (70 km/h), mais l'idée d'une zone tampon, si c'est faisable à l'intérieur des critères du ministère des Transports, c'est tout simplement aussi pour faire un préappel aux conducteurs de se dire, oups, on arrive dans une zone urbaine, puis cinquante kilomètres (50 km/h) qui puisse être pratiqué quelques centaines de mètres avant l'arrivée concrète dans le village.

1100 C'est de donner une chance de plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1105 À votre connaissance, est-ce qu'il existe des zones tampons quelque part en province ou ça serait une suggestion qui devrait être apportée auprès du ministère des Transports?

PAR M. PIERRE LAINESSE:

1110 Je pense que la compétence la meilleure, c'est le ministère des Transports.

La suggestion serait peut-être plus à libeller en disant: demander au ministère des Transports de voir toutes les possibilités d'implanter de telles mesures à titre d'exemple, à l'intérieur de leurs critères.

1115 Dans Chaudière-Appalaches, sur la route 173-277, à Saint-Henri, il y a une zone de contournement qui fait l'objet justement d'une vitesse réduite de type quatre-vingts kilomètres-heure (80 km/h) temporaire avant d'arriver dans la zone du village. Ça a fait l'objet de quelques obstinations, mais ça a quand même été mis en place.

1120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous suggérez des mesures d'atténuation dans le village de Saint-Cyrille, telles que le prolongement des trottoirs ou encore le déneigement de ces derniers lors de la période hivernale.

1125 Selon vous, est-ce que ces mesures-là devraient être appliquées strictement après autorisation ou on devrait encore les appliquer le plus rapidement possible? Parce que vous avez parlé tantôt de la sécurité, et puis vous trouviez un peu dangereux le fait que ces trottoirs-là n'étaient pas déneigés en hiver et qu'il s'en allait de la sécurité de la population finalement, parce qu'elle devait marcher dans la rue?

1130 **PAR M. PIERRE LAINESSE:**

1135 C'est une préoccupation que je dirais qui est peut-être pas spécifique à Saint-Cyrille, c'est une préoccupation qui est rattachée au fait qu'il y aurait augmentation du camionnage et

qu'en étudiant la situation à Saint-Cyrille, on s'est aperçu que là, sans nécessairement avoir regardé les autres centaines ou dizaines de municipalités, à Saint-Cyrille, ça nous apparaît, on a appris que les trottoirs étaient pas déblayés l'hiver.

1140 Et lors de la première partie de l'audience, on a entendu qu'il y avait des redevances possibles pour la municipalité, alors c'est tout simplement une opportunité qui nous est apparue intéressante à suggérer à la Commission. Mais ça fait pas l'objet d'étude, est-ce que Saint-Cyrille est plus dangereux que d'autres municipalités! On n'a pas validé ça.

1145 Mais de façon claire, c'est impossible, c'est parfaitement non souhaitable que des piétons marchent dans la route 285. On a entendu le premier intervenant expliquer qu'il y a des moyens de contourner ça quand on est un adulte, on y va en auto, mais quand c'est l'enfant qui va faire une commission, l'enfant est pas en mesure d'utiliser un véhicule pour pouvoir faire sa commission le long du village.

1150 Et déblayer les trottoirs, ça nous apparaît une chose – la conséquence d'avoir un trottoir l'été, le déblaiement du même trottoir, c'est une logique...

PAR LE PRÉSIDENT:

1155 Hivernale!

PAR M. PIERRE LAINESSE:

1160 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1165 Vous avez mentionné aussi que la capacité du bassin de rétention vous apparaissait peu grande et vous vous interrogiez là-dessus.

Est-ce qu'il serait justifié d'augmenter ce bassin-là?

PAR M. PIERRE LAINESSE:

1170 La proposition qu'on fait, c'est plus de réévaluer si c'était ou pas justifié. Parce que les coûts et les problèmes technologiques que ça pourrait amener, je les connais pas, on n'est pas ingénieur, on n'est pas doté de compétences d'un point de vue ingénieur.

1175 Cependant, si pour un rapport qualité prix raisonnable, on peut augmenter, surdimensionner le bassin actuel sans que ça change et que ça chamboule tout, tant mieux. Si l'opportunité est comme techniquement très difficile à réaliser, on peut quand même encore

continuer à se rabattre sur l'hypothèse que si un critère est pas respecté pendant plusieurs jours, bien, que les lixiviats soient pompés à l'extérieur du bassin.

1180

Pour nous, c'est quand même relativement synonyme, mais si on prévoit qu'il est possible que des OER soient pas respectés pendant trois-quatre-cinq-six (3-4-5-6) jours, puis que le bassin ne donne que deux-trois (2-3) jours de tampon, ça nous apparaît un petit peu petit, le nombre de jours qu'on a entendu dans la première partie de l'audience.

1185

Et on souhaiterait qu'il y ait un deuxième regard, pas nécessairement dimensionné pour deux (2) mois, mais le dimensionner pour donner aux gens le temps de se revirer de bord.

PAR LE PRÉSIDENT:

1190

OK. Tantôt, vous avez entendu votre prédécesseur à cette table, monsieur Caron, lorsque je l'ai interrogé, à savoir s'il y avait un suivi environnemental sur les eaux de rejet de sa pisciculture.

1195

Il nous a dit que compte tenu en deçà d'une telle quantité de truites, le ministère n'obligeait pas à faire ce suivi environnemental. Et vous, dans votre mémoire, vous souhaitez qu'il y en ait un.

Quelles sont les raisons de ce souhait, finalement?

1200

PAR M. PIERRE LAINESSE:

C'est des raisons de cohérence. Si on s'intéresse aux rejets significatifs de matières organiques et chimiques dans le cours d'eau et que les promoteurs du LES font tout en leur pouvoir que quand a été rejeté un lixiviat qui réponde à mille et une (1001) normes, afin de protéger non seulement la prise d'eau potable mais aussi l'activité de pisciculture, c'est par voie de cohérence qu'on se dit, bien, s'il est pertinent de chercher à réduire les rejets organiques dans le cours d'eau pour protéger ou donner la meilleure qualité d'eau brute possible à l'eau potable, bien, pourquoi qu'on ferait pas une cohérence tout le long du cours d'eau et qu'on ferait d'une pierre deux (2) coups!

1210

La même chose pour les chalets et les rejets municipaux s'il y en a. Et sans vouloir aller plus loin que nécessaire auprès des gens, mais aller au niveau logique. Les piscicultures, à notre connaissance, il y a des rejets possibles importants ou significatifs de phosphore.

1215

Ce qu'on a entendu tout à l'heure par le prédécesseur, c'est qu'il y aurait moins de rejet compte tenu des conditions d'élevage, etc., tant mieux, mais un suivi environnemental pourrait nous le démontrer. Et s'il y avait pas de pépin, pas de problème, tant mieux. Et s'il y avait un ajustement à faire, ce serait bien de le connaître, parce que peut-être que l'addition de

1220 l'ensemble des rejets, lixiviat, pisciculture et l'ensemble des rejets municipaux et résidentiels, pourrait avoir à être pris en compte.

1225 Et si le suivi environnemental peut inclure ça, tant mieux. C'est prendre une opportunité qu'on a aujourd'hui de regarder l'ensemble des rejets jusqu'à la prise d'eau potable, puisqu'un enjeu des audiences, c'est la prise d'eau potable.

Maintenant, les acteurs, qui doit s'occuper de, là, j'aurais de la misère à vous les identifier.

1230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1235 Je vous comprends. C'est certain que lorsque vous mentionnez qu'il faudrait faire un suivi probablement des fosses septiques des chalets, et possiblement de celles de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard, est-ce qu'il y a eu des plaintes à cet effet-là ou encore est-ce qu'il y a des rejets qui ont fait en sorte qu'il y ait une inquiétude?

PAR M. PIERRE LAINESSE:

1240 On n'a reçu aucune plainte, aucune information à l'effet que ça pouvait être dommageable ou pas.

1245 C'est tout simplement par regard sur l'ensemble du tronçon du cours d'eau entre le LES et la prise d'eau potable, puisque tous les rejets de matières chimiques ou organiques qui peuvent être identifiés et quantifiés peuvent en fait avoir un impact sur l'importance qu'on va mettre sur le niveau de traitement du lixiviat dans les années à venir.

1250 La mise aux normes d'installations septiques m'apparaît pas plus nécessaire là qu'ailleurs, mais dans le contexte, c'est peut-être un geste que les municipalités concernées pourraient faire pour se dire, nous autre aussi, on contribue à essayer de réduire la charge qu'on va envoyer dans le cours d'eau. Parce que même si c'est sécuritaire en toute relativité, c'est quand même une charge qu'on envoie au cours d'eau, alors tout ce qu'on peut faire pour réduire la charge ou du moins la contrôler, c'est un plus.

1255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Lainesse. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

1260 Est-ce que, monsieur Lainesse, pour la mauvaise statistique de Chaudière-Appalaches en matière d'accidents routiers, est-ce qu'on en connaît les causes, et puis est-ce que c'est juste une moyenne applicable à l'ensemble de la région ou s'il y a des variations?

PAR M. PIERRE LAINESSE:

1265 Il y a différentes causes qui ont été identifiées. Les causes comportementales sont en train d'être travaillées depuis un bon cinq-six (5-6) ans.

1270 Dans certaines régions, c'est alcool au volant, vitesse et party de fin de semaines, un petit peu plus que dans d'autres régions. Depuis cinq-six (5-6) ans, il y a des tables de concertation qui sont en place en Beauce-Etchemin et en Bellechasse, ça va bien. On est en train de redevenir moins loin de la moyenne provinciale.

1275 Mais aussi, les problèmes de gabarit, ça, c'est au niveau environnemental, les problèmes de gabarit de la route et des véhicules. Il y a dans certaines routes, je connais plus particulièrement la route 277, la problématique, c'est le partage de la route entre les véhicules lourds et les véhicules réguliers comme les automobiles. Le pourcentage de véhicules lourds est plus élevé dans certaines routes qui n'ont pas la largeur optimale du point de vue des normes du ministère des Transports.

1280 Et ce qui arrive, c'est que quand il y a un problème d'accident, l'accident est toujours plus grave. La particularité de Chaudière-Appalaches c'est pas tant le nombre d'accidents qui est plus élevé, c'est le pourcentage d'accidents corporels qui est plus élevé qu'au Québec, et dans ces accidents corporels là, la gravité des accidents est plus élevée aussi.

1285 Ce qui fait que quand on a cherché des causes environnementale, c'est souvent la différence de masse des véhicules qui fait ça, plus en Chaudière-Appalaches qu'ailleurs.

1290 Mais dans la région MRC Montmagny-L'Islet, les populations sont pas assez grandes par rapport, le trafic est pas assez grand pour que statistiquement, on puisse cibler juste une municipalité ou une route. Puis l'augmentation du pourcentage de camions pourrait avoir un impact sur la capacité de la route du juste partage sécuritaire.

PAR LE COMMISSAIRE:

1295 D'accord. Mais ce qui m'amène à ma question suivante! C'est parce que je reviens à votre conclusion, quand vous dites, étant donné qu'on va être plus éloigné du centre de masse, on parle d'exigences particulières obligeant le promoteur à limiter le camionnage de manière proportionnelle à ce que la situation aurait donné si le LES avait été plus près de!

1300 Puis je suis pas sûr de bien comprendre, parce qu'on s'éloigne, "anyway", de toute façon!

PAR M. PIERRE LAINESSE:

1305 Je vais vous l'expliquer.

PAR LE COMMISSAIRE:

OK.

1310 **PAR M. PIERRE LAINESSE:**

Supposons, le premier intervenant, j'ai pas retenu le chiffre exact, mais supposons qu'il y a vingt pour cent (20 %) de plus de kilométrage global en raison du LES à Saint-Cyrille par rapport à LES à Cap-Saint-Ignace, pour dire un exemple!

1315

Alors la suggestion, c'est de chercher, dire, soit, vous voulez vous mettre vingt pour cent (20 %) plus loin en termes de camionnage global, trouvez-moi une solution immédiate avant l'autorisation qui va réduire cet écart-là et le ramener à écart zéro. Trouvez-la l'idée mais avant!

1320 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK. En avez-vous une, vous? Parce que moi, je vois pas techniquement ou physiquement!

1325 **PAR M. PIERRE LAINESSE:**

Je vais vous donner un exemple. Si on prélève les matières à enfouir une fois par deux (2) semaines au lieu d'une fois par semaine, ça fait moins de fréquence de camions.

1330 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais ça fait, toutes autres choses étant par ailleurs égales, à moins que le fait de passer aux deux (2) semaines amènent les gens à diminuer?

1335 **PAR M. PIERRE LAINESSE:**

Oui, notamment. Il y a un impact là-dessus.

1340 La solution, ça, c'est un exemple de solution, mais c'est une solution, de mon point de vue, à trouver avant plutôt qu'après. C'est tout simplement, ça fait peut-être le genre de réponse à la première question de monsieur le Président, à savoir quel serait un engagement par exemple!

1345 Ça pourrait être un engagement, disant, bien, on fait un effort particulier au fait que le centre de masse est plus loin, on fait un effort pour compenser les impacts environnementaux et de santé qui sont rattachés à l'éloignement du centre de masse.

1350

Réduire la fréquence de prélèvement, peut-être que c'est innocemment dit, il manque peut-être d'autres dimensions, mais les gestionnaires du LES des programmes de gestion de matières résiduelles et des municipalités, ce sont à peu près tous les mêmes acteurs, eux peuvent trouver la solution. L'idée amenée par ça, c'est tout simplement pour équilibrer un impact qui semble être assez sensible dans la population ici.

1355

Et si cet exercice-là trouvait une solution, ça ferait peut-être un engagement qui nous mettrait sur la voie du rattrapage par rapport aux objectifs qu'on estime, à la DSP, qui sont pas cherchés, la Régie semble pas chercher vigoureusement à les atteindre.

PAR LE COMMISSAIRE:

1360

Ça va, merci monsieur Lainesse.

PAR LE PRÉSIDENT:

1365

Merci monsieur Lainesse.

Avant d'aller à la pause, je réitère encore une fois votre participation à remplir le questionnaire de la Commission et de remettre le tout à madame Bouchard à l'arrière.

1370

Merci, on prend une pause environ d'une dizaine de minutes.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1375

**REPRISE DE LA SÉANCE
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET**

PAR LE PRÉSIDENT:

1380

Je vais demander à monsieur Jacques Bernier s'il vous plaît de s'avancer! Bonjour monsieur.

PAR M. GERMAIN PELLETIER:

1385

Bonjour monsieur Lafond. Germain Pelletier, conseiller municipal. C'est moi qui a été mandaté pour lire le mémoire pour la Municipalité!

PAR LE PRÉSIDENT:

1390

Ça me fait plaisir, monsieur Pelletier.

PAR M. GERMAIN PELLETIER:

1395

On a trois (3) blocs, on a l'intérêt porté au projet en premier, ensuite sur les préoccupations liées au projet et en dernier, notre position quant à l'autorisation ou non du projet!

LECTURE DU MÉMOIRE

1400

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Pelletier.

1405

Dans votre mémoire, vous indiquez qu'un des critères retenu dans le choix de la localisation du LET lors de la première recherche de site consistait à exclure toute zone située dans les bassins versants alimentant en eau brute l'approvisionnement en eau de surface d'une municipalité.

1410

Est-ce qu'il y a eu des discussions entre les membres de la MRC lors de l'élaboration par la Régie des critères pour la phase 2 de la recherche de site, à l'effet d'exclure ou d'inclure toute zone alimentant en eau de surface une prise d'approvisionnement en eau de surface?

PAR M. GERMAIN PELLETIER:

1415

De ma part, je ne crois pas qu'il y ait eu de discussion avec la Municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

1420 Donc autrement dit, c'est la Régie, la Régie n'a jamais discuté avec la Municipalité de L'Islet...

PAR M. GERMAIN PELLETIER:

1425 En tout cas du moins pas direct avec le conseil. Peut-être avec des représentants de la Municipalité à la MRC, mais pour nous autres, pas à notre connaissance.

PAR LE PRÉSIDENT:

1430 Au niveau de la MRC, est-ce qu'il y a quelqu'un, peut-être monsieur Bernier, êtes-vous au fait de ça?

 Est-ce que vous pourriez vous avancer, monsieur Bernier, s'il vous plaît?

1435 Monsieur Bernier, en tant que maire, vous assistez évidemment aux réunions de la MRC. Et lorsqu'il a été question d'aller en phase 2 pour le choix d'un nouveau site, est-ce qu'il y a eu des discussions au niveau de la MRC à l'effet qu'on exclurait de la zone de recherche toute rivière alimentant en eau potable, en fait alimentant en eau brute une source d'approvisionnement pour une municipalité?

1440

PAR M. JACQUES BERNIER:

 Moi, je suis rentré en fonction en novembre, ça a fait un an au mois de novembre. Depuis que je suis là, à la MRC, c'est pas venu.

1445

 On en a parlé légèrement à la Régie intermunicipale qu'eux autres allaient de l'avant avec la recherche, mais nous autres, à ce moment-là, l'Environnement avait déjà décidé que L'Islet prenait l'eau dans le Bras Saint-Nicolas.

1450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Est-ce que vous siégez sur la Régie, monsieur Bernier?

PAR M. JACQUES BERNIER:

1455

 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1460 Donc quelles ont été les discussions qui ont eu lieu à ce moment-là par rapport à cette nouvelle recherche là?

PAR M. JACQUES BERNIER:

1465 Nous autres, c'était clair, la municipalité de L'Islet, que nous autres, on prenait l'eau dans le Bras Saint-Nicolas, puis qu'on n'était pas en faveur d'installer un site à Saint-Cyrille.

PAR LE PRÉSIDENT:

1470 Donc vous avez fait part à ce moment-là...

PAR M. JACQUES BERNIER:

1475 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

... à la Régie que pour la municipalité de L'Islet, c'était une fin de non-recevoir, c'est ça?

1480 **PAR M. JACQUES BERNIER:**

 Nous autres, c'était clair que c'était pas recevable.

PAR LE PRÉSIDENT:

1485 Parfait, merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

1490 C'est parce que vous avez dit quelque chose d'intéressant. Vous avez dit, il était clair, l'Environnement avait déjà décidé qu'on allait là?

PAR M. JACQUES BERNIER:

1495 Nous autres, oui. En 2002, en août, je crois, ou en juillet 2002, c'est l'Environnement qui a forcé, qui a obligé la municipalité à prendre l'eau dans le Bras Saint-Nicolas.

PAR LE COMMISSAIRE:

1500 Comment ça?

PAR M. JACQUES BERNIER:

1505 On avait déjà fait des recherches pour prendre l'eau – on prenait déjà l'eau dans le ruisseau Sauvage, on voulait continuer à prendre l'eau dans une autre petite rivière qu'on pompait l'eau puis qu'elle descendait à gravité, puis l'Environnement, vu qu'on puisait l'eau dans deux (2) rivières, puis qu'on la prenait toute complètement, l'eau, puis l'Environnement a dit, on peut plus faire ça.

1510 Il nous a obligés à prendre l'eau dans le Bras Saint-Nicolas.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que le débit était plus important à ce moment-là?

1515 **PAR M. JACQUES BERNIER:**

Le débit est plus important.

PAR LE PRÉSIDENT:

1520 En fait dans votre mémoire, il y a une autre interrogation finalement, face où les étiages seraient plus prononcés et les précipitations plus importantes.

1525 Donc vous vous interrogez à savoir si ça arrive, si les systèmes, finalement, demeureront performants pour atteindre les objectifs de qualité de l'eau.

1530 De quel système parlez-vous à ce moment-là? Est-ce que c'est des systèmes chez vous à votre prise d'eau potable ou encore ce sont les systèmes qui auront cours pour le traitement des eaux de lixiviat au LET?

PAR M. JACQUES BERNIER:

1535 S'il y a une défaillance ou une catastrophe au site, le ministère de l'Environnement, même s'il dit qu'on a une usine performante, l'usine n'est pas dotée aujourd'hui pour traiter ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1540 Donc les réponses qui ont été données par les consultants en première partie de l'audience suscitent toujours chez vous des interrogations?

PAR M. JACQUES BERNIER:

Des grosses interrogations.

PAR LE PRÉSIDENT:

1545

Vous ajoutez en plus:

"Si les critères de qualité de l'eau brute sont révisés dans le futur et s'avèrent plus restrictifs que maintenant et que le déversement des eaux de lixiviation entraîne pour le municipalité le non-respect de ces critères relatifs à la qualité des eaux brutes."

1550

Vous vous interrogez à savoir:

"Un, si des modifications au système de traitement des eaux de lixiviation seront techniquement possibles pour assurer le respect de ces nouveaux critères;

1555

"Deuxièmement, qui défraiera les coûts associés aux modifications requises à la chaîne de traitement?"

1560

Donc dans votre optique à vous au niveau de la municipalité de L'Islet, qui devrait assumer ces coûts supplémentaires là, si jamais il y a obligation de modifier de l'équipement chez vous?

PAR M. JACQUES BERNIER:

1565

Si l'équipement est dû à un problème du site, c'est clair à nous autres, c'est la Régie à absorber ça.

Si les eaux, si l'eau se contamine autre que le site, si c'est pas le site qui est la cause, ça, ce serait un autre problème.

1570

PAR LE PRÉSIDENT:

En supposant par exemple que la qualité de l'eau brute se détériore en amont du site et à ce moment-là, vous assumerez, c'est ça que vous me dites, c'est ça?

1575

PAR M. JACQUES BERNIER:

Bien, ce serait pas la cause du site. Nous autres, c'est si le site est la cause.

1580

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Dans votre mémoire, vous avez également mentionné que vous n'êtes pas satisfait des réponses apportées quant au temps d'intervention en cas de défektivité, d'accident ou de vandalisme entraînant une détérioration de la qualité de l'eau brute et qui atteindrait rapidement votre prise d'eau sans que vous en soyez informé.

1585

1590 Est-ce que vous pourriez nous faire part de vos préoccupations? Parce qu'on se rappelle qu'en première partie de l'audience, madame Cloutier du ministère de l'Environnement avait mentionné qu'elle avait calculé le temps que ça prendrait entre ce déversement-là, à partir du site, et jusqu'à son acheminement chez vous à votre prise d'eau potable, puis c'était en fait entre dix (10) et quinze (15) heures.

1595 Est-ce que vous considérez que ce délai de dix (10) à quinze (15) heures n'est pas suffisant pour que tous les acteurs concernés soient avertis et que des dispositions soient effectivement prises, soit par la Municipalité, soit par la MRC, soit par le ministère de l'Environnement?

PAR M. JACQUES BERNIER:

1600 C'est parce qu'au moment où que l'alarme va être sonnée, on sait pas depuis quand c'est en trouble. Ça veut pas dire que l'alarme va sonner instantanément.

Si ça fait quelques heures que c'est déjà coulé, bien là, c'est du temps qu'on perd.

1605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1610 Mais encore là, je voudrais vous rappeler ce que les consultants de la Régie ont mentionné! C'est que du moment qu'il y aurait un déversement, peu importe lequel, le système d'alarme se mettrait – parce qu'il y avait plusieurs systèmes d'alarme – donc il y aurait un déclenchement presque automatique lors d'une situation ou d'une catastrophe.

Et ça, ça semble pas vous satisfaire non plus?

PAR M. JACQUES BERNIER:

1615 Ça, c'est de la théorie. Il reste une pratique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1620 C'est de l'ingénierie, vous voulez dire!

Vous référez encore là dans votre mémoire à une fosse où votre prise d'eau est installée, est-ce que vous pourriez nous décrire ce qu'il en est exactement?

1625 **PAR M. JACQUES BERNIER:**

Bien, à l'heure actuelle, on prend de l'eau dans une fosse naturelle. C'est deux (2) tuyaux, l'eau rentre à gravité dans une usine de pompage, puis elle est repompée à l'usine de filtration.

1630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, si je regarde, parce que je dois avouer que mes collègues et moi, on s'est beaucoup promené aujourd'hui! On a fait une visite terrain un peu partout.

1635 Et en passant, en revenant de Cap-Saint-Ignace, puis après ça, on a pris le chemin Lamartine, c'est ça, ou le rang Lamartine et à un moment donné, on arrive sur un pont.

Est-ce que votre prise d'eau est en amont du pont ou en aval du pont?

1640 **PAR M. JACQUES BERNIER:**

En amont.

PAR LE PRÉSIDENT:

1645 Et à quelle distance se trouve-t-elle en amont à peu près de ce pont-là?

PAR M. JACQUES BERNIER:

1650 Soixante-quinze (75 pi), cent pieds (100 pi) maximum.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah OK. Donc à une centaine de pieds en amont de ce pont-là, parfait.

1655 **PAR M. JACQUES BERNIER:**

Si vous avez descendu sur Lamartine, c'est pas, la prise d'eau est pas sur Lamartine. C'est pas le bon pont.

1660 Si vous avez pris un pont de fer, c'est sur le chemin des Appalaches.

PAR LE COMMISSAIRE:

1665 C'est le pont qui permet de descendre sur la route Cendrée La Feuille, le petit bout de route qui s'appelle Lemieux...

PAR M. JACQUES BERNIER:

1670 OK, c'est pas le bon pont.

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est pas le bon pont, c'est en amont de ça?

1675

PAR M. JACQUES BERNIER:

Oui.

1680

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est un autre pont plus haut, c'est ça?

PAR M. JACQUES BERNIER:

1685

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1690

Donc on s'est trompé de pont!

PAR M. JACQUES BERNIER:

Ça aurait pris une visite guidée!

1695

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous pourriez me dire le suivi qui est effectué au niveau de la qualité de votre eau brute?

1700

PAR M. JACQUES BERNIER:

On a un employé, bien, ça marche sur "shifts", à temps plein à l'usine. Ils prennent des relevés périodiquement à certains points sur le réseau.

1705

PAR LE PRÉSIDENT:

Moi, ce qui m'intéresse à savoir, c'est la qualité de l'eau brute avant qu'elle entre chez vous.

1710

Est-ce qu'il y a un suivi qui est fait, puis est-ce qu'il y a des analyses de la qualité de cette eau brute là qui arrive à votre station de chloration?

PAR M. JACQUES BERNIER:

1715

Il y a certaines analyses de faites à l'entrée de l'usine.

PAR LE PRÉSIDENT:

1720

Maintenant, à quelle fréquence?

PAR M. JACQUES BERNIER:

1725

Ça, c'est à tous les jours.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et les résultats actuels démontrent quoi?

1730

PAR M. JACQUES BERNIER:

À l'heure actuelle, ça démontre qu'on a une très bonne eau. L'eau est moins dure à traiter aujourd'hui qu'elle l'était les autres années.

1735

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ces analyses sont effectuées par votre personnel?

PAR M. JACQUES BERNIER:

1740

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1745

Est-ce que de temps à autre, vous avez l'obligation de les envoyer faire analyser par un laboratoire accrédité?

PAR M. JACQUES BERNIER:

1750

Une fois par semaine. Et puis une fois par mois, je crois, c'est une autre analyse plus poussée.

PAR LE PRÉSIDENT:

1755

Et toutes ces analyses-là, à ce moment-là, sont envoyées, j'imagine, au ministère?

PAR M. JACQUES BERNIER:

Oui.

1760

PAR LE PRÉSIDENT:

De l'Environnement?

1765

PAR M. JACQUES BERNIER:

À l'Environnement, c'est obligatoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1770

À la Direction régionale.

PAR M. JACQUES BERNIER:

1775

C'est à Sainte-Marie, je pense, qu'ils envoient ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Direction régionale, effectivement.

1780

Tantôt, vous avez mentionné qu'en 2002, la décision qui avait été prise par le ministère de l'Environnement d'aller puiser votre eau dans la rivières Bras Saint-Nicolas faisait en sorte que cette rivière-là était un milieu non pollué.

1785

Est-ce que le choix du ministère ou encore le choix de la Municipalité a-t-il été documenté?

PAR M. JACQUES BERNIER:

1790

On a pris les analyses d'eau à différentes périodes de l'année, surtout en été, puis l'eau était de bon débit et de bonne qualité.

PAR LE PRÉSIDENT:

1795

Mais pour en arriver, il doit y avoir eu un document qui a été écrit, soit par vos consultants ou encore, parce que lorsque vous avez présenté votre projet évidemment au ministère de l'Environnement, en plus des plans et devis, ça prend, j'imagine, une étude qui a été réalisée, etc., etc.

1800 Bon, quand je parle de documenter, ce sont ces documents-là! Vous en avez évidemment chez vous.

Est-ce que ça serait possible de déposer ces documents-là à la Commission s'il vous plaît?

1805

PAR M. JACQUES BERNIER:

J'ai pas de problème avec ça.

1810

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Autre chose! Il est mentionné également qu'il y a des égouts qui se déversent dans la rivière. Est-ce que vous pouvez me dire à quel endroit? Parce que ça, ça m'inquiète.

1815

PAR M. JACQUES BERNIER:

Ah, c'est une partie des égouts du village de Saint-Cyrille!

PAR LE PRÉSIDENT:

1820

Ah oui?

Donc les égouts de Saint-Cyrille se déversent, une partie ça veut dire quoi exactement? Parce qu'il y a pas de réseau ici à Saint-Cyrille, donc ce sont des fosses septiques, j'imagine, ou des puisards?

1825

PAR M. JACQUES BERNIER:

J'ai pas fait enquête s'il y a des puisards ou des fosses septiques, mais je sais que Saint-Cyrille a pas de réseau d'égout.

1830

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis est-ce que vous savez à peu près quelle quantité qui peut être déversée dans la rivière?

1835

PAR M. JACQUES BERNIER:

Non.

1840

PAR LE PRÉSIDENT:

1845 Donc à ce moment-là, je pense que la préoccupation de monsieur Lainesse tantôt était quand même assez bien fondée! Ce sera une décision qui devrait être prise par la Municipalité, mais quand même, c'est important de savoir qu'il y a des réseaux, enfin qu'il y a des égouts qui se déversent dans la rivière, que ce soit licitement ou illicitement, parce qu'en principe, normalement chacun devrait avoir une fosse septique conforme et réglementaire. Donc s'il y en a pas, c'est à la Municipalité de faire valoir ces choses-là.

1850 Vous avez également mentionné que le fait d'installer un LET à Saint-Cyrille-de-Lessard ne constituait pas la solution de moindre impact sur le milieu.

 Pour vous, quelle serait la solution de moindre impact?

1855 **PAR M. JACQUES BERNIER:**

 Les analyses n'ont pas toutes été faites par nous autres. Nous autres, ce qu'on se préoccupe, c'est la qualité de l'eau.

1860 Nous autres, à la Municipalité, c'est seulement sur la qualité de l'eau. Que le site soit ailleurs ou pas, c'est pas là-dessus qu'on se débat, nous autres, c'est seulement sur la qualité de l'eau.

 C'est seulement ça qu'on veut avoir.

1865

PAR LE PRÉSIDENT:

1870 À ce moment-là, monsieur Bernier, est-ce que la position de la Direction de la santé publique est de nature à vous rassurer? En fait la position que la Santé tantôt est venue indiquer à la population dans son mémoire, est-ce que cette position-là est de nature à vous rassurer?

PAR M. JACQUES BERNIER:

1875 C'est un peu plus rassurant.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Parfait, je vous remercie. Monsieur Haemmerli!

1880

PAR LE COMMISSAIRE:

1885 Vous faites état dans votre mémoire que vous avez simplement une conduite unique qui amène l'eau à l'usine et après ça à vos clients. Est-ce qu'il y aurait des moyens, je sais pas, soit de les doubler, une façon quelconque qui vous rendrait – faisons pour l'instant abstraction des coûts ou de qui va le faire – mais qui pourrait rendre le projet plus acceptable à vos yeux?

PAR M. JACQUES BERNIER:

1890 Ce serait doubler d'un bout à l'autre le réseau, ce serait des coûts, ce serait pas envisageable. Ce serait des coûts exorbitants.

PAR LE COMMISSAIRE:

1895 Puis par exemple au moins pour, je sais pas, moi, la protection incendie ou quelque chose? S'il arrivait quelque chose, est-ce qu'il y a moyen d'aller se servir ailleurs ou d'alimenter la conduite ou de prévoir un système quelconque, non?

PAR M. JACQUES BERNIER:

1900 À l'heure actuelle, non. Pas à court terme, là. On pourrait, d'ici un (1) an ou deux (2), on pourrait s'alimenter où qu'on était à venir au mois de novembre, parce que le barrage est pas défait encore.

1905 Mais d'ici quelques années, c'est appelé à disparaître.

PAR LE COMMISSAIRE:

1910 Ça va être la prise d'eau point?

PAR M. JACQUES BERNIER:

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

1915 D'accord. Moi, j'aimerais revenir à ce que vous m'avez dit tantôt quand vous dites que l'Environnement a décidé que c'est là qu'on allait!

1920 À ce moment-là, est-ce que vous saviez – parce que les deux (2) directions nous ont dit qu'ils se parlaient, en première partie, les évaluations environnementales qui suivent le projet de LES, puis la Direction régionale qui chapeautait votre projet de prise d'eau.

1925 Quand ils vous ont dit, vous allez là, est-ce que vous saviez que le projet s'en venait?
Est-ce que le conseil savait que le projet de LET s'en venait?

PAR M. JACQUES BERNIER:

1930 Lorsque le gouvernement a décidé, on est allé en soumissions, c'était pas encore, le
site de Saint-Cyrille n'était pas en démarche encore. On travaillait encore sur le site de L'Islet.

PAR LE COMMISSAIRE:

1935 Puis quand vous l'avez su, avez-vous fait part de vos représentations, avez-vous fait
des représentations à la Direction régionale?

PAR M. JACQUES BERNIER:

1940 À ce moment-là, non. Non, parce qu'on était convaincu, nous autres, qu'on avait
priorité.

PAR LE COMMISSAIRE:

1945 OK, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Bernier, merci monsieur Pelletier.

1950

MADELEINE BARRY

PAR LE PRÉSIDENT:

1955

Madame Madeleine Barry s'il vous plaît!

PAR Mme MADELEINE BARRY:

1960

Bonsoir.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 6, fin

1965

1970 J'aimerais ajouter une petite information! En tout cas, je sais pas si les gens sont conscients de ça en ce moment dans la région, c'est que quand on voit que la Commission de protection du territoire agricole a indiqué qu'il fallait pas toucher aux zones vertes, il y a bien du monde qui savent que dans les zones vertes, si on regarde bien, il y a des kilomètres carrés qui sont des terres dégradées qui ont été utilisées, dont le terrain a été emporté ailleurs, c'est des places idéales en tout cas, je connais rien là-dedans, mais c'est important d'aller voir de ce côté-là, il me semble, zone verte-zone verte, mais bon!

1975 Alors merci de votre attention infiniment. Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Barry.

1980 Non, aucune manifestation s'il vous plaît!

Monsieur Haemmerli, avez-vous des questions? Non. Moi non plus, merci madame Barry.

1985

ANDRÉ HUNTER

PAR LE PRÉSIDENT:

1990

Monsieur André Hunter s'il vous plaît!

Bonsoir monsieur Hunter.

1995

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire, chers concitoyens!

PAR LE PRÉSIDENT:

2000

Ce que je vois, monsieur Hunter, vous apportez votre eau avec vous?

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

2005

C'est de l'eau qui vient de ma source tout près de mon chalet. C'est la meilleure.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça que j'avais pensé. Mais là, le LET est pas construit encore!

2010

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

J'en profite.

2015

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 1, deuxième tiret

Ma source d'alimentation en eau potable est constituée d'une source naturelle d'excellente qualité.

2020

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 1, fin

2025

Je vais sauter deux (2) points, je vais passer directement au point 3, le choix du site, pour gagner du temps, parce que j'ai appris qu'on avait un quart (¼) d'heure!

LECTURE DU MÉMOIRE, page 4

2030

Page 4, deuxième paragraphe, fin

Monsieur le Président, j'aimerais rappeler quelques-uns des critères présents dans l'analyse portant sur l'identification des sites potentiels qui a été effectuée en juin 2001 par le firme BPR et Enviroconseil.

2035

Premièrement, le site à identifier devrait se situer le plus près possible du centre de masse de production des déchets des municipalités membres de la Régie.

2040

Deuxièmement, les aires d'affectation agricole, urbaine, récréative, de conservation et d'intérêt écologique ou faunique ont été exclues des zones potentielles d'intérêt.

Troisièmement, de même, les aires retenues ne devraient pas se situer à proximité des sentiers touristiques existants.

2045

Quatrièmement, éviter les sites dont l'accès implique une circulation par des axes routiers dont les abords sont densément habités.

2050 Cinquièmement, exclure les zones situées dans des bassins versants alimentant des zones d'approvisionnement en eau de surface pour les municipalités.

Sixièmement, exclure les sites dont les eaux de rejet traitées seraient déversées dans un cours d'eau où des usages récréatifs notables sont situés en aval du point de rejet.

2055 Septièmement, exclure les zones impliquant une densité et une proximité de puits individuels d'approvisionnement en eau.

Huitièmement, les activités d'enfouissement doivent pouvoir s'exercer sur une épaisseur minimale considérant la profondeur du roc et de la nappe phréatique.

2060

LECTURE DU MÉMOIRE, page 4

Page 4, avant-dernier paragraphe, deuxième ligne

2065 De prise d'eau potable municipale ou d'usage récréatif en aval.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 4

Page 4, avant-dernier paragraphe, fin

2070

Ou de sentiers touristiques.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 4,

2075 **Page 5, deuxième paragraphe, fin**

À tout le moins, on aurait dû accorder un pointage qui aurait tenu compte de l'éloignement.

2080 À la lumière de ce qui vient d'être dit, on peut se demander ce qu'on fait ici ce soir à Saint-Cyrille! Car je crois qu'on est au mauvais endroit. Celui qui n'aurait pas dû être sélectionné si on n'avait pas changé les critères.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 5

2085

Page 9, deuxième paragraphe, fin

2090 Monsieur le Président, comme le promoteur ne l'a pas fait, j'aimerais ce soir déposer deux (2) cartes qui situent certains terrains qui sont sis en aval du projet dans un rayon de trois kilomètres (3 km). Ils sont en version papier et en version électronique.

Je voudrais aussi déposer trois (3) photos aériennes qui donnent une vue d'ensemble du secteur situé en aval du site, en version électronique seulement.

2095 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 9**

Page 9, troisième paragraphe, sixième ligne

2100 Le parc linéaire Monk, une ancienne voie ferrée utilisée par les motoneigistes et les adeptes de VTT passent à moins de deux kilomètres (2 km) du site. Un sentier de VTT serpente également la zone située en périphérie du site proposé.

2105 À ce sujet, il est également pertinent de rappeler que selon les critères retenus dans le document PR5.4, le site ne devrait pas se situer à proximité des sentiers touristiques existants. Or, on en retrouve deux (2)!

LECTURE DU MÉMOIRE, page 9

Page 9, neuvième point

2110 Les coûts additionnels reliés au choix du site! Il y a des coûts additionnels de transport. On en a parlé tout à l'heure, le promoteur les évalue à quarante et un mille (41 000 \$) par année, et une étude qui a été faite par le Comité des citoyens les évalue à deux cent treize mille (213 000 \$) par année. Deux cent treize mille (213 000 \$) par année, monsieur le Président, ça veut dire cinq virgule trois millions (5,3 M\$) sur vingt-cinq (25) ans, calculés en dollars d'aujourd'hui!

LECTURE DU MÉMOIRE, page 10

2120 **Page 10 fin**

PAR LE PRÉSIDENT:

2125 Monsieur Hunter, vous avez déjà quinze (15) minutes, donc deux (2) minutes pour terminer s'il vous plaît!

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

2130 On va passer au point 11!

LECTURE DU MÉMOIRE, page 11

Page 12, premier paragraphe fin

2135 Et je dépose aussi une nouvelle version de l'extrait de la carte de zonage.

Monsieur le Président, je tiens à rappeler que si on avait tenu compte de cette affectation du territoire, comme il était prévu dans le document PA5.5, le site proposé aurait été automatiquement exclu.

2140

LECTURE DU MÉMOIRE, page 12

Page 14, fin

2145

Je tiens à vous remercier, monsieur le Président, monsieur le Commissaire, ainsi que le personnel du BAPE et les personnes-ressources des ministères, organismes concernés par le projet, de nous aider à faire la lumière sur les enjeux qui sont en cause.

2150

J'exprime le souhait que cette démarche nous conduise à la sélection d'un site optimal de tous les points de vue pour nous et pour les générations futures dans une optique de développement durable.

PAR LE PRÉSIDENT:

2155

Merci monsieur Hunter. Vous semblez mettre en doute les critères puis la pondération qui a été utilisée par le promoteur dans l'analyse de la seconde version des sites.

Est-ce que vous pourriez nous indiquer les raisons qui vous interpellent à cet effet-là, à savoir que vous doutez un peu de la pondération puis des critères qui ont été retenus?

2160

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

Bien, c'est que dans la première analyse, il y avait huit (8) critères, puis on les retrouve pas, les huit (8) critères, de toute façon. Donc, je veux dire, quand on fait une analyse multicritère, la présence ou l'absence de critères au départ peut faire en sorte qu'on arrive sur un choix qui peut être différent.

2165

Et de plus, il y a des erreurs manifestement, il y a même des erreurs de cotes là-dessus.

2170

PAR LE PRÉSIDENT:

Tantôt, vous êtes revenu un peu sur l'aspect du dossier de la CPTAQ, du refus de la CPTAQ d'autoriser l'agrandissement du site de l'Anse-à-Gilles.

2175

Ce soir, en début de soirée, j'ai indiqué quand même certaines raisons qui ont motivé, en fait les motifs, parmi d'autres, mais certains motifs que la CPTAQ a mis de l'avant pour refuser.

Est-ce que vous ne croyez pas que les motifs qui ont été avancés par la CPTAQ sont suffisants pour refuser l'agrandissement du site de l'Anse-à-Gilles?

2180

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

Je ne crois pas, monsieur le Président. D'ailleurs, je suis content que vous me posiez la question, parce que c'est une section que j'avais enlevée faute de temps!

2185

Ce que je dois vous dire, c'est qu'en ce qui concerne la décision de la CPTAQ, les motifs qui ont été invoqués par l'UPA pour s'opposer à la demande d'agrandissement du site entre autres, c'est sûr qu'on peut pas présumer de la bonne foi de l'UPA dans ce dossier-là, mais on peut constater tout de même que l'UPA se place dans une position assez difficile!

2190

Parce qu'elle refuse l'offre du promoteur de remplacer les trente-cinq hectares (35 ha) requis pour l'agrandissement par une superficie équivalente qu'il avait offert d'aménager pour l'agriculture. Donc le dommage, je le vois plus, le dommage pour l'agriculture, parce que c'était des terres qui étaient pas utilisées.

2195

C'est parce qu'on joue beaucoup sur la notion de cultivé et cultivable. C'est pas parce que c'est cultivable que c'est cultivé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2200

En tout cas, je peux vous dire, monsieur Hunter, que je ne commenterai pas la décision de la CPTAQ. La CPTAQ est un organisme qui rend ses propres décisions, ce n'est pas à nous, au BAPE, de vouloir justifier ou de défendre la position que vous pouvez avancer ou encore celle que la CPTAQ a tenue.

2205

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

Dans les autres raisons, si je regarde, on donne comme motif entre autres une perte de revenus de la part des cultivateurs.

2210

Il faut pas oublier que les cultivateurs, leurs terrains, ils les donneront pas, là. Ils vont être compensés adéquatement, j'imagine, pour la cession de leurs terrains. C'est une compensation qui va correspondre à la perte des revenus.

2215

On a allégué à un moment donné que les superficies étaient nécessaires pour l'épandage de fumier dans une région qui se retrouvait avec un surplus de fumier! On peut se demander par qui était généré le surplus de fumier, probablement par les membres de l'UPA!

PAR LE PRÉSIDENT:

2220

Normalement, c'est par eux.

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

2225

Donc c'est un peu spécial d'alléguer ça, là. Parce que dans le fond, c'est de refuser par la faute de leurs membres!

PAR LE PRÉSIDENT:

2230

Pouvez-vous nous indiquer les lieux de baignade connus qu'il peut y avoir dans les environs du LES projeté?

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

2235

Dans les environs du LES, il y en a pas tellement loin de la Halte forestière, au pont.

Il y en a ensuite de ça en face de mon chalet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2240

Votre chalet, est-ce qu'il est à côté du pont Hunter?

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

2245

Non, mais il est indiqué sur les documents que j'ai déposés. Il se trouve à être sur le lot 20 du Rang 2 si on veut. Donc c'est la ferme qu'on voit en passant.

PAR LE PRÉSIDENT:

2250

Ah, c'est la ferme!

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

2255

C'est ça. On dit un chalet.

PAR LE PRÉSIDENT:

Une grosse maison!

2260 **PAR M. ANDRÉ HUNTER:**

C'est ça, c'est ça.

2265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Un gros chalet!

2270 **PAR M. ANDRÉ HUNTER:**

Un gros chalet.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez une grosse famille?

2275

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

2280 Non. Puis il y en a aussi, il y a un pont au fronteau du Rang 2 du canton Lessard et du Rang 1. Il y a au moins huit (8) chalets à cet endroit-là sur le bord de la rivière. Ils sont pas répertoriés, mais je les ai répertoriés dans le document que j'ai déposé.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et ils sont compris à l'intérieur...

2285

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

Et au pont, il y a assez creux d'eau pour se baigner.

2290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ils sont à quoi, deux-trois kilomètres (2 km-3 km)?

2295 **PAR M. ANDRÉ HUNTER:**

Trois kilomètres (3 km).

PAR LE PRÉSIDENT:

2300 Donc dans les environs de trois kilomètres (3 km), il y a huit (8) chalets additionnels qui s'y trouveraient?

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

2305 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2310 OK. Vous semblez soucieux également de la présence de la nappe phréatique à un point neuf mètre (1,9 m) en dessous du niveau du sol, j'aimerais ça que vous me parliez de vos inquiétudes à cet égard?

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

2315 Mes inquiétudes sont un peu de ce niveau-là. C'est que l'eau de source à partir de laquelle je m'alimente, j'alimente mon chalet, c'est une eau d'excellente qualité, et si on regarde le niveau du terrain, c'est sûr que je suis situé plus bas que le site, probablement à une trentaine de mètres. Donc s'il y avait une fissure, s'il y avait une infiltration de lixiviat dans la nappe, je le sais pas, cette eau-là, d'où elle vient, elle pourrait venir de très loin!

2320

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous croyez que s'il y avait une fissuration, donc elle irait dans la nappe, est-ce que le cheminement de la nappe s'en va directement chez vous ou s'en va dans une autre...

2325

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

J'en ai absolument aucune idée. Je pense que personne en a aucune idée non plus.

2330

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous indiquez dans votre mémoire entre autres qu'il ne semble pas y avoir de mesures compensatoires ou de mitigation prévues, même s'il semble évident que les impacts provoqués par la présence du nouveau site, du nouveau lieu d'enfouissement, parce qu'on peut pas dire un site, c'est un lieu d'enfouissement, seraient négatifs!

2335

Quels sont les éléments qui vous incitent à parler de ça?

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

2340

C'est sûr que le fait de retrouver un site d'enfouissement à proximité, donc ça a des impacts sur la quiétude des lieux, c'est sûr, c'est un endroit qui est très tranquille, c'est pas des choses qui sont de nature à attirer le monde. C'est pas des choses qui sont de nature à donner de la valeur aux propriétés puis aux terrains.

2345

PAR LE PRÉSIDENT:

2350 Tantôt quand vous avez parlé que le site était situé en territoire écologique, êtes-vous au courant s'il y a eu des modifications qui ont été apportées au schéma d'aménagement de la MRC ou encore au plan de zonage de la municipalité?

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

2355 Bien c'est-à-dire que moi, j'ai travaillé avec le document qui a été déposé devant le BAPE. C'est le plan qui vous a été déposé. J'imagine que c'est le dernier!

PAR LE PRÉSIDENT:

2360 Mais vous n'avez pas fait de vérification ni au niveau de la MRC, ni au niveau de la Municipalité, à savoir si des modifications, en fait, amenant une modification finalement de l'utilisation du lieu comme tel, est-ce que ça a été fait, ces vérifications-là?

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

2365 C'est-à-dire que ce qu'on m'a dit, c'est que le règlement de zonage qui était en vigueur à Saint-Cyrille, c'est celui qui est actuellement en vigueur. Donc pour le modifier, je crois que ça prend une résolution du conseil municipal.

2370 Je pense qu'il n'y a pas de résolution à ce moment-là qui a été adoptée.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais au niveau de la MRC, est-ce que vous avez fait les vérifications, monsieur Hunter?

2375 **PAR M. ANDRÉ HUNTER:**

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

2380 Vous n'avez pas fait de vérification.

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

2385 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

2390 Donc vous ne savez pas si au moment où on se parle, si la MRC a apporté des modifications à son schéma d'aménagement?

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

2395 Dans les renseignements que j'ai pris, ce qu'on m'a dit, c'est que la MRC prenait acte de ce que les municipalités avaient adopté dans le règlement de zonage.

Donc il devrait d'abord y avoir une modification au règlement municipal de zonage avant de modifier le plan d'aménagement.

2400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

2405 C'est l'information que j'ai eue.

PAR LE PRÉSIDENT:

2410 En fait dans l'étude d'impact, il est indiqué que la MRC a déjà apporté les modifications en conséquence!

Vous vous souvenez pas de l'avoir lue?

2415 **PAR M. ANDRÉ HUNTER:**

Est-ce qu'il a été adopté, ce plan-là, ou c'est un projet?

PAR LE PRÉSIDENT:

2420 Bien, on nous dit que ça a été adopté, si je me trompe pas. Il faudrait faire les vérifications, mais je pense que ça a été adopté au niveau du schéma d'aménagement.

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

2425 Parce que normalement, il y a des consultations lors de l'adoption.

PAR LE PRÉSIDENT:

2430 Il y a peut-être eu des consultations qui ont passé. Vous savez, des fois il y a des avis publics qui se font, monsieur Hunter, puis les gens viennent nous voir après ça, la première chose, comment ça se fait qu'on n'a pas été averti!

2435 Et ça, je peux en parler en connaissance de cause, parce que j'ai siégé comme conseiller municipal à Charlesbourg pendant quelques années. Donc souvent on avait des avis publics, et lorsqu'on arrivait, puis on adoptait, on s'en allait pour adopter un règlement, il y avait des gens dans la salle, aïe, comment ça se fait que je l'ai pas su, puis c'est pas correct, c'est pas ci, c'est pas ça!

2440 Donc il s'agirait de voir s'il y a déjà eu des avis publics antérieurement. Peut-être que vous en avez pas eu connaissance, mais s'il y a eu modification au schéma et si ces modifications ont été apportées, je suis certain qu'il y a eu des avis publics à cet effet alors auparavant.

2445 J'aurais une dernière question avant de passer la parole à mon collègue monsieur Haemmerli!

2450 Vous indiquez également dans votre mémoire qu'à peine à cinq kilomètres (5 km) au sud du site retenu débute un autre bassin versant dont les eaux s'écoulent en sens opposé.

Est-ce que vous avez évalué quels seraient les impacts environnementaux ou les coûts supplémentaires générés par ces cinq kilomètres (5 km) additionnels?

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

2455 Pas du tout. Tout ce que je voulais signifier, c'est qu'on pouvait regarder à différents endroits.

PAR LE PRÉSIDENT:

2460 Parfait. Vous croyez pas que...

PAR M. ANDRÉ HUNTER:

2465 Il faudrait sûrement regarder, mais en tout cas, j'ai l'impression que dans ce coin-là, il y aurait peut-être de la difficulté à trouver des prises d'eau sur ces cours d'eau là, parce que c'est des cours d'eau qui s'en vont en direction sud. Et en direction sud, c'est du bois.

PAR LE PRÉSIDENT:

2470

Parfait. Monsieur Haemmerli! Vous avez pas de questions, merci.

On vous remercie monsieur Hunter.

2475

**GROUPE DE CITOYENS DU CHEMIN DES PIONNIERS OUEST-
CHEMIN BELLES-AMOURS DE L'ISLET**

2480

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Daniel Gagné s'il vous plaît!

Bonsoir monsieur Gagné.

2485

PAR M. DANIEL GAGNÉ:

C'est ça, oui.

2490

PAR LE PRÉSIDENT:

On vous écoute!

2495

PAR M. DANIEL GAGNÉ:

LECTURE DU MÉMOIRE

Et vous avez en annexe les différents documents que je vous ai présentés. Alors c'est tout, c'est pas plus long que ça.

2500

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait monsieur Gagné. Donc vous faites état dans votre mémoire de l'inquiétude des résidents du chemin des Pionniers et du chemin des Belles-Amours quant à un revirement de la décision de la CPTAQ.

2505

PAR M. DANIEL GAGNÉ:

On sait qu'il y a eu une décision, je m'excuse, on sait qu'il y a eu une décision de rendue par contre, mais c'est parce qu'on a tellement soulevé ou réémis l'idée: on peut retourner à L'Islet, on peut retourner à L'Islet!

2510

PAR LE PRÉSIDENT:

2515 Est-ce qu'il y a des raisons qui vous incitent à penser que des pressions qui seraient faites auprès de la CPTAQ feraient en sorte de changer d'idée ou la décision que la CPTAQ a prise antérieurement?

PAR M. DANIEL GAGNÉ:

2520 Non. Je suis ici plutôt en prévention qu'autre chose.

2525 Et je pense que si on se fait pas entendre, c'est facile, vous avez eu aussi, il faut le dire, vous avez une pétition de deux cent quelques noms, deux cent quarante-deux cent cinquante (240-250) noms, si on se fait pas entendre, et puis peut-être, en tout cas, vraiment entre guillemets, qu'il y aurait pression, d'éventuelles pressions de faites à la CPTAQ, puis qu'on parle pas, bien là, au moins on aura parlé, on aura la satisfaction d'avoir dit, écoutez, on est là, puis ça fait assez longtemps qu'on est pollué par ça, ce site-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2530 De quelle façon les résidences qui sont situées à proximité du site sont alimentées?

PAR M. DANIEL GAGNÉ:

2535 C'est des puits artésiens.

PAR LE PRÉSIDENT:

2540 Est-ce qu'à votre connaissance, est-ce que les eaux souterraines ou de surface encore sont contaminées?

PAR M. DANIEL GAGNÉ:

2545 Non. Ça, je pourrais pas vraiment vous le dire.

2550 Je sais par contre que certains citoyens m'ont dit que la Régie intermunicipale de l'Anse-à-Gilles prenait des échantillons d'eau dans le coin de la route Cendrée La Feuille et du chemin des Belles-Amours une fois par année, je crois. Mais c'est sous toutes réserves que je vous dis ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais à votre connaissance, vous avez jamais entendu parler que les eaux étaient contaminées, soit les eaux de surface, soit les eaux souterraines?

2555 **PAR M. DANIEL GAGNÉ:**

Du côté de L'Islet-sur-Mer, appelons ça dans le haut du village, il y a un petit ruisseau qui descend, puis les gens disent qu'à l'époque, ils pouvaient pêcher dans ce ruisseau-là, il y avait quelques poissons, et puis maintenant, on retrouve plus rien en poisson, il existe plus rien.

2560

Et puis il faut dire aussi, du côté de L'Islet-sur-Mer, je le sais pas vraiment, mais du côté du chemin des Belles-Amours, c'est rendu de plus en plus difficile d'avoir une eau potable sans avoir un système de filtration. Je pense que la plupart des gens ont des systèmes de filtration.

2565

Est-ce que ça provient du site actuel, là, j'ai aucune idée pour la pollution de l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

Depuis combien d'années demeurez-vous à proximité du site, monsieur Gagné?

2570

PAR M. DANIEL GAGNÉ:

Moi, je suis venu au monde là. Par contre, j'ai demeuré longtemps à Québec et à Saint-Eugène après. Je viens d'emménager l'an dernier, le 25 juin l'an dernier, je viens de retourner à mes origines si on veut.

2575

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc peut-être que vous êtes pas la meilleure personne qui puisse me répondre là-dessus! Est-ce que vous avez eu connaissance de propriétés qui auraient perdu de la valeur, compte tenu de la proximité du site d'enfouissement?

2580

PAR M. DANIEL GAGNÉ:

Non, j'ai pas eu connaissance. Il s'agirait peut-être de s'informer.

2585

Pour le moment, non. S'il y avait eu agrandissement ou s'il y aurait un éventuel agrandissement, la perte de valeur d'une propriété, si mon eau est vraiment pas potable chez moi, je crois pas que l'acheteur, je crois pas que l'acheteur va plutôt dire, bien, on va baisser le prix un petit peu, s'il faut que je m'installe un système de filtration!

2590

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais à l'heure actuelle, il y a absolument rien de ce côté-là?

2595

PAR M. DANIEL GAGNÉ:

Je pourrais pas vous dire.

2600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il y a beaucoup de goélands puis de vermine?

2605 **PAR M. DANIEL GAGNÉ:**

Est-ce que je peux demander à quelqu'un? Il y a des gens avec moi qui demeurent plus près que moi, ils vont vous le dire. Les goélands, je les entends chez moi!

2610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, vous pouvez faire venir quelqu'un, il y a pas de problème!

PAR M. DANIEL GAGNÉ:

2615 Alors Jean-Noël Couillard qui demeure pas tellement loin. C'est lui surtout je crois qui vit le problème des rats entre autres!

PAR LE PRÉSIDENT:

2620 Bonjour monsieur Couillard. Vous demeurez où exactement?

PAR M. JEAN-NOËL COUILLARD:

2625 Je demeure à peu près à huit cents (800 m) ou neuf cents mètres (900 m) du site. Puis des goélands, bien moi, j'ai des oies blanches en forme de goélands à l'année en arrière de chez moi! Puis à tous les matins, bien, c'est le site que je vois en déjeunant le matin.

PAR LE PRÉSIDENT:

2630 Quand vous parlez de votre résidence, est-ce que c'est une terre que vous avez?

PAR M. JEAN-NOËL COUILLARD:

2635 Non, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez strictement une résidence avec un terrain de trente mille pieds carrés (30 000 pi²), c'est ça?

2640

PAR M. JEAN-NOËL COUILLARD:

C'est ça.

2645

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous voyez des goélands, bon, est-ce qu'il y a d'autres vermines?

PAR M. JEAN-NOËL COUILLARD:

2650

Bien, par moments, on a des petites invasions de rats de temps en temps. Est-ce que ça vient de là, je peux pas vous garantir, sauf que j'ai un fort doute.

PAR LE PRÉSIDENT:

2655

Vous avez mentionné, monsieur Gagné, tantôt que ça serait important qu'il y ait au moins trois (3) citoyens qui siègent sur le comité de vigilance.

Est-ce qu'à ce moment-là, vous parlez de celui de l'Anse-à-Gilles? Est-ce qu'il y en a un à l'Anse-à-Gilles premièrement, je ne sais pas?

2660

PAR M. DANIEL GAGNÉ:

Les deux (2). Quand on parle de la Régie intermunicipale de l'Anse-à-Gilles, c'est celui qui est sur la route Cendrée La Feuille.

2665

PAR LE PRÉSIDENT:

Et existe-t-il à l'heure actuelle un comité de vigilance?

2670

PAR M. DANIEL GAGNÉ:

Non.

2675

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour le site finalement de l'Anse-à-Gilles?

PAR M. DANIEL GAGNÉ:

2680

Non. Je crois pas qu'il y ait personne, à moins que quelqu'un veuille assister à l'assemblée de la Régie, là.

Moi, ce que je propose, c'est qu'il y ait vraiment quelqu'un qui fasse directement partie de la régie comme telle, au même titre que les membres.

2685

PAR LE PRÉSIDENT:

Qu'il y ait au moins trois (3) citoyens sur les deux (2) comités, c'est ça?

2690

PAR M. DANIEL GAGNÉ:

Oui.

2695

PAR LE PRÉSIDENT:

Et à l'heure actuelle, est-ce que vous considérez que pour le futur lieu d'enfouissement, est-ce que vous considérez que ça devrait être strictement des citoyens qui sont situés à proximité, dans l'environnement immédiat, qui devraient siéger sur ce comité ou bien donc encore, les trois (3) citoyens pourraient venir de la grandeur des deux (2) MRC?

2700

PAR M. DANIEL GAGNÉ:

Je crois qu'ils pourraient venir de la grandeur des deux (2) MRC, mais je pense que ça serait beaucoup plus souhaitable par exemple, si on dit, l'éventuel site est ici à Saint-Cyrille, je crois que ça serait plus souhaitable que ce soit des gens de Saint-Cyrille, des gens de la place.

2705

Comme ce qu'on propose aussi au niveau de celui de L'Islet, après sa fermeture, qu'il y ait quand même des citoyens aussi pour, je crois que ça sécuriserait tout le monde.

2710

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez déjà entrepris des démarches auprès de la Régie pour former un comité de vigilance?

2715

PAR M. DANIEL GAGNÉ:

Non.

2720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais je parlais du site de l'Anse-à-Gilles, donc il y a aucune démarche qui a été entreprise à ce moment-là?

2725 **PAR M. DANIEL GAGNÉ:**

Non.

2730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, je vous remercie monsieur Gagné. Monsieur Haemmerli, avez-vous des questions?

2735 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui. Dans votre mémoire, vous faites aussi allusion aux odeurs nauséabondes, j'aimerais que vous soyez un petit peu plus explicite! Est-ce que c'est un problème courant, fréquent?

2740 **PAR M. DANIEL GAGNÉ:**

De chez moi, parce que je suis quand même à une certaine distance plus éloignée, exemple, que Jean-Noël, parce que tout à l'heure, j'ai cru que vous aviez passé par la route Cendrée La Feuille. Est-ce que vous êtes passés par le secteur?

2745

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui.

2750 **PAR M. DANIEL GAGNÉ:**

Quand le vent est de l'ouest, si vous êtes passés devant entre autres le site d'enfouissement actuel, vous avez peut-être remarqué, si vous étiez en direction du fleuve, à votre droite, il y a des gens qui font voler des avions, des miniavions, et puis, bon, comme je déteste pas aller voir ça à l'occasion, souvent l'été, aux périodes chaudes, les odeurs sont belles avec la vue aussi, les odeurs sont assez agréables!

2755

PAR LE PRÉSIDENT:

2760

Sur une période d'une semaine, ces odeurs-là peuvent – je comprends que si on est en plein mois de juillet, que le plafond est très bas, qu'il y a une humidité épouvantable puis qu'il y

a pas tout à fait beaucoup de vent, je comprends que ça puisse sentir. Mais en temps normal, est-ce qu'il y a des odeurs?

2765 Vous monsieur Couillard, vous demeurez près, donc est-ce que chez vous, vous percevez ce problème-là?

PAR M. JEAN-NOËL COUILLARD:

2770 Non, je peux pas dire que je perçois les senteurs, c'est parce que je fais pas partie du côté des vents dominants.

Même c'est très rare qu'il va venter du côté, pour dire apporter...

2775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il y a quelqu'un dans la salle qui demeure dans ce coin-là et qui n'a pas les vents dominants chez lui?

2780 **PAR M. DANIEL GAGNÉ:**

Il y a pas de résidences, je crois, qui sont proches.

PAR LE PRÉSIDENT:

2785 Oui, vous pouvez vous avancer s'il vous plaît!

Si vous voulez bien vous identifier pour que madame Proulx puisse prendre votre nom!

2790 **PAR M. MICHEL MOREAU:**

2795 Bonsoir monsieur le Président. Moi, je suis Michel Moreau, je suis résident de L'Islet depuis trente (30) ans. Puis je demeure dans le centre-ville à L'Islet, puis à ma connaissance, depuis que je demeure là, j'ai pas eu l'occasion, même en période d'été, de canicules, on n'a pas jamais été, en tout cas, dérangé par les odeurs du dépotoir, que monsieur Gagné parlait tout à l'heure.

2800 Puis pour faire suite à ce qu'il a mentionné tout à l'heure, moi-même je vais le dimanche en vélo, par le 2^e Rang, parce que le matin quand on se lève, on voit les matins les petits avions, puis si ça serait désagréable, on n'irait pas passer le dimanche avant-midi à regarder voler les avions puis prendre un "puff"! On resterait chez nous.

Puis même en tant que résident, je suis conscient que j'aime mieux qu'on agrandisse à L'Islet notre dépotoir pour conserver une eau qui va être une eau propre à boire, parce que...

2805 **PAR M. DANIEL GAGNÉ:**

Je m'excuse, je crois pas que monsieur Moreau ait raison d'être là pour ce qu'il entreprend, là, on est d'accord avec ça!

2810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je pense que monsieur Moreau, on lui a posé la question à savoir s'il y avait des odeurs, on s'arrête aux odeurs, ça va!

2815 On vous remercie monsieur Moreau.

PAR LE COMMISSAIRE:

2820 Monsieur Gagné, les images de résidus dans les clôtures, c'est quoi, c'est circonstanciel, c'est exceptionnel, c'est courant?

PAR M. DANIEL GAGNÉ:

2825 Ça, c'est relativement courant. Si vous êtes passés aujourd'hui, vous avez dû en voir, à moins qu'ils aient été ramassés. Si vous êtes passés aujourd'hui, vous avez dû en voir, là.

2830 C'est forcément pire le printemps, parce que, bon, c'est plus difficile de les ramasser, parce qu'habituellement, je crois que c'est les scouts ou des organismes comme ça qui vont les ramasser. Si c'est pas fait, ça devrait se faire bientôt, j'imagine, parce que d'habitude le printemps, c'est ce qu'on fait.

PAR LE COMMISSAIRE:

2835 Puis après ça, c'est moins marqué pour le reste de la saison?

PAR M. DANIEL GAGNÉ:

Oui, c'est moins marqué, c'est évident.

2840 Le côté qui est le plus déplaisant, c'est forcément les camions, pas les camions qui compressent les vidanges, mais surtout ce qu'on appelle les conteneurs, là. Surtout du côté du chemin des Belles-Amours. C'est moins remarqué du côté du chemin des Pionniers, mais surtout dans notre secteur, bon, on en perd, on a même perdu des palettes de bois.

2845 Moi, j'ai fait le ménage, si on veut, des fossés en avant de chez moi au début de la semaine, et puis encore ce soir en partant, j'avais une chaudière de plastique et puis des morceaux de polythène qui traînaient dans le fossé qui pouvaient venir des camions, je crois

bien, ou qui ont été traînés par le vent, mais pas en provenance du site, parce que les vents sont dominants de l'ouest, comme Jean-Noël disait tout à l'heure.

2850

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

2855

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie monsieur.

On va prendre un petit dix (10) minutes, puis on vous revient après, merci.

2860

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2865

**REPRISE DE LA SÉANCE
NORMAND LEMELIN**

PAR LE PRÉSIDENT:

2870

Je vais appeler monsieur Normand Lemelin s'il vous plaît!

Bonsoir monsieur Lemelin. Je vais réitérer aussi ma petite recommandation que j'ai faite en début de soirée, c'est-à-dire de s'en tenir à quinze (15) minutes, étant donné que si on calcule quinze (15) minutes, cinq (5) personnes, plus les questions, des fois ça pourrait mener tard pour certaines personnes, et j'aimerais qu'on passe à travers tout ça ce soir.

2875

On vous écoute.

2880

PAR M. NORMAND LEMELIN:

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 3, fin

2885

C'est notre bébé, si on peut dire ainsi, parce que dans les millions d'années, c'est cette rivière-là qui était là avant, nous autres on n'était pas là.

LECTURE DU MÉMOIRE

2890

Page 5, premier paragraphe

La définition dans le dictionnaire Petit Robert 1, page 510, désarroi! Désarroier, désareer, mettre en désordre, désorganiser, désorganisation complète, confusion, désordre. Je trouverai les chemins, les postes en grand désarroi. Trouble moral, désordre, trouble. La surprise serait grande chez l'ennemi partant le désarroi. Un désarroi de sa volonté dont il eut soudain honte. Angoisse, détresse, égarement. Être en plein désarroi, en grand désarroi.

2895

Contraire: ordre, assurance, fermeté.

2900

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 5, deuxième paragraphe

2905

Là, je parle un petit peu de la caricature, mais on va la passer, vu manque de temps!

LECTURE DU MÉMOIRE, page 5

Page 6, premier paragraphe, fin

2910

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est parce que là, il vous reste moins de temps. Je pense que vous devriez accélérer, mais ça, c'est votre choix.

2915

PAR M. NORMAND LEMELIN:

Oui.

2920

LECTURE DE L'ARTICLE

Ça donne une idée! L'eau est polluée en bas, puis en haut, c'est pas grave, il y a un site, c'est en haut, c'est moins pire!

2925

LECTURE DU MÉMOIRE, page 6

Page 7, premier paragraphe, fin

PAR LE PRÉSIDENT:

2930

Monsieur Lemelin, la Commission a déjà tout lu vos mémoires, on a pris connaissance des annexes, donc je pense que ce qui est important pour vous, c'est de bien signifier les points principaux.

2935

Ne vous inquiétez pas, ça a été lu par monsieur Haemmerli, par moi-même et par madame Dufresne, donc on a lu tous les mémoires, et je vous demanderais peut-être de centrer vos interventions sur les points principaux sur lesquels vous voulez faire sortir vos préoccupations, d'accord!

2940

PAR M. NORMAND LEMELIN:

OK. Lois et règlements, c'est le chapitre C-61, Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune! Définition, interprétation de animal! Tout mammifère, oiseau, amphibien, reptile d'un genre, d'une espèce ou d'une sous-espèce qui se reproduit à l'état sauvage à Québec ou ailleurs et qui origine d'une lignée non sélectionnée par l'homme et qui se distingue difficilement d'une espèce sauvage par sa taille, sa couleur et sa forme. Qu'il soit né ou gardé en captivité ou non, ce terme s'applique également à toute partie d'un tel animal et à sa chair dans chaque cas où le contexte le permet.

2950

Poisson, tout poisson, les œufs des produits sexuels et tout poisson, tout mollusque et tout crustacé.

2955 Chapitre Q-2, Loi sur la qualité de l'environnement! Disposition d'application générale, chapitre 1, définition! Dans la présente loi, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots et expressions qui suivent signifient ou désignent: eau, eau de surface et eau souterraine où qu'elle se trouve.

Atmosphère, l'air ambiant qui entoure la terre à l'exclusion de l'air qui se trouve à l'extérieur d'une construction ou d'un espace souterrain.

2960 Sol, tout terrain ou espace souterrain même submergé d'eau et couvert par une construction.

2965 Environnement, l'eau, l'atmosphère, le sol ou toute combinaison de l'un ou l'autre d'une manière générale le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques.

2970 Contaminant, une matière solide, liquide ou gazeuse, un microorganisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l'un ou l'autre susceptible d'altérer de quelque manière la qualité de l'environnement.

2975 Polluant, un contaminant ou un mélange de plusieurs contaminants présents dans l'environnement en concentration ou en quantité supérieure au seuil permmissible déterminé par règlement du gouvernement et dont la présence dans l'environnement est prohibé par règlement du gouvernement.

Pollution, état de l'environnement lorsqu'on y trouve un polluant.

2980 Source de contamination. Toute activité ou tout état de chose ayant pour effet l'émission d'une activité dans l'environnement d'un contaminant.

Municipalité, toute municipalité, la Commission métropolitaine de Montréal, la Communauté métropole de Québec...

PAR LE PRÉSIDENT:

2985 Monsieur Lemelin, je me vois encore dans l'obligation de vous arrêter!

Là, je vous laisse une minute pour nous dire exactement vos préoccupations!

2990 **PAR M. NORMAND LEMELIN:**

Bien là, m'a vous dire quelque chose, là! Toutes mes préoccupations concernent l'habitat du poisson, OK. C'est un endroit qui est fréquenté par le poisson.

2995 Tout le long de la rivière, c'est la seule rivière qu'on a dans le coin, puis si on la
contamine d'une façon quelconque, le poisson est comme le saumon. Si le saumon, le
poisson, la truite n'a plus son habitat naturel protégé, il y en aura plus de poisson. Puis s'il y a
plus de poisson, il y a des fortes chances que nous autres aussi, on ait des problèmes, parce
3000 que si le poisson, comme la truite est pas capable de vivre dans un milieu qui est propre à lui-
même puis qui est propre à nous autres mêmes, parce qu'il y a de la truite, on peut boire de son
eau.

Puis où ce qu'il est pas là, c'est une autre histoire. À ce moment-là, on va peut-être
parler de perchaude, de d'autres sortes d'animaux, de poissons qui y vivent puis qui ont pas
3005 besoin, même si l'eau est chaude, on peut se permettre.

Où ce que je suis présentement, il y a un ruisseau. Pas l'été qui vient de passer, mais
l'été d'avant, l'eau de la rivière est devenue à sec. C'est une rivière qu'on peut pêcher de la
truite, puis s'il y a plus d'eau dedans puis que les réservoirs sont pleins, ils auront pas le choix
3010 de les déverser.

PAR LE PRÉSIDENT:

Où êtes-vous à l'heure actuelle? Parce que là, vous parlez de votre propriété, je
3015 présume?

PAR M. NORMAND LEMELIN:

À Saint-Cyrille, je chasse présentement sur le nouveau site. Bientôt, c'est comme il
3020 disait tout à l'heure, on va peut-être avoir une montagne nouvelle, là!

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais quand vous parlez de poisson, la rivière où vous pêchez, est-ce que c'est sur le
3025 site?

PAR M. NORMAND LEMELIN:

C'est sur le site, autour du site.
3030

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est quelle rivière qu'il y a là?

3035 **PAR M. NORMAND LEMELIN:**

C'est un ruisseau, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3040 Ruisseau de la Bouteille?

PAR M. NORMAND LEMELIN:

3045 Je pourrais pas vous dire son nom exact, là. Je l'ai jamais lu dans les documents que j'ai regardés. Mais c'est probablement le seul qu'il y a là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3050 Oui, monsieur Haemmerli aurait une question à vous poser.

PAR LE COMMISSAIRE:

3055 Oui, bien en fait, c'est parce que vous nous dites que vous avez les lots 4 et 5 du canton Lessard, mais de quel rang?

PAR M. NORMAND LEMELIN:

C'est le Rang 8.

3060 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK, c'est donc un peu à l'aval du site.

PAR LE PRÉSIDENT:

3065 Donc vous êtes près de monsieur Hunter, près du pont...

PAR M. NORMAND LEMELIN:

3070 Moi, je suis "drette" à côté de monsieur Claude Normand. Le site, le gouvernement, puis après ça, il y a monsieur Normand qui a trois (3) lots, puis après ça, c'est les miens.

PAR LE COMMISSAIRE:

3075 Ah, d'accord! Et le ruisseau, c'est le ruisseau qui passe sur le haut de vos lots donc que vous nous parlez?

PAR M. NORMAND LEMELIN:

3080 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord.

3085 **PAR M. NORMAND LEMELIN:**

Et qui fait le contour jusqu'en bas autour du site. Ils vont entourer la moitié à peu près du site sur un côté gauche, si on se met face au chemin, sur le site face au chemin, le côté gauche et la partie en avant du site.

3090

PAR LE COMMISSAIRE:

Ça va. Ça fait que là, vous, votre préoccupation, vous nous parlez que vous allez pêcher avec votre fils, là?

3095

PAR M. NORMAND LEMELIN:

Oui, c'est ça.

3100 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Puis votre préoccupation, c'est de maintenir ça, puis c'est de maintenir l'usage du territoire que vous faites là?

3105 **PAR M. NORMAND LEMELIN:**

Pas seulement pour moi, c'est pour tout le monde. Quand on parle de pêcheurs, de chasseurs, c'est toute cette rivière. C'est un peu un genre d'héritage qu'on a eu du passé, puis si on y fait pas attention, on va la perdre, puis c'est la seule qu'on a.

3110

PAR LE COMMISSAIRE:

Tantôt, monsieur Hunter nous disait qu'au plan de zonage de la ville, c'était un site d'intérêt écologique. Vous qui connaissez le milieu, puisque vous êtes un agent de la faune, c'est quoi la caractéristique d'intérêt de ce territoire-là, de celui qui est visé par le site?

3115

Est-ce qu'il y a des éléments remarquables que vous aimeriez faire valoir?

3120 **PAR M. NORMAND LEMELIN:**

Les sites remarquables, bien probablement que c'est la beauté des paysages. C'est le plan d'eau. On peut se permettre de boire l'eau des ruisseaux, contrairement à bien des endroits. Plus que tu vas vers l'ouest, moins que tu as la chance de boire – avant de boire un

3125 verre d'eau ou boire une gorgée d'eau, tu vas vérifier avant les sources. Ici, tu as pas à te casser la tête, elle est tu bonne, elle est tu pas bonne, tu la bois, elle est bonne.

3130 Mais je pourrais pas dire dans combien de temps cette eau-là, c'est de l'eau que je bois de l'aqueduc de Saint-Eugène, je l'emmène quand je peux à Montréal. Mais quand j'en ai plus, j'ai pas le choix de me résoudre à prendre une bouteille déjà des sources Naya ou Montclair, peu importe.

Mais je sais pas, si je vais utiliser encore cette eau-là. Moi, c'est mes inquiétudes.

3135 Puis côté aussi, je prévoyais installer un chalet pour mon compte à moi, sur mes terres, puis il est pas question de s'installer un chalet sur cette terre-là, il va falloir que je l'installe ailleurs, sur d'autres terres que j'ai ailleurs. Parce que je sais qu'est-ce que c'est, je travaille comme agent de protection de la faune, je suis à Cowansville, je suis à sept kilomètres (7 km), puis quand le vent était dominant, la première fois que je suis arrivé là, j'ai dit à mon confrère de travail, j'ai dit, il y a un site pas loin! Bien il dit, il est à Cowansville. J'étais à Dunham, j'étais à sept kilomètres (7 km), puis je le sentais!

3145 Ça fait que c'est pas à cinq (5) lots de différence que je vais sentir autrement que ça. L'original est abondant, sur les routes, c'est beaucoup de pistes, il y a beaucoup d'originaux qui traversent puis la journée qu'il va y avoir des véhicules qui vont passer à tout bout de champ, bien, je m'attends bien qu'il va y avoir des accidents. Exemple, à Montréal, il y a beaucoup de population, mais il se tue huit cents (800) chevreuils par année sur les routes.

3150 Ça fait que je suppose ici que ça va être la même histoire avec les véhicules qui vont rouler sans arrêt. Puis on a des routes, des courbes. Celle qui rentre pour aller sur le site, elle est très dangereuse. Moi-même, je fais rien que pour virer, puis avant de virer, j'arrête, parce qu'il y a toujours un véhicule qui roule quand même assez vite de l'autre bord, puis qui est dangereux.

PAR LE PRÉSIDENT:

3155 Puis votre préoccupation au niveau de l'habitat faunique, quelle est-elle exactement, quelles sont vos préoccupations?

PAR M. NORMAND LEMELIN:

3160 Détérioration de l'habitat du poisson, la première des choses. L'habitat qui concerne pas rien que le poisson, qui concerne tout ce qui est autour qui vit dans la rivière.

3165 Il y a des sortes, des espèces d'animaux qui vivent là parce que l'eau est bonne, mais du moment que l'eau va être contaminée, ils vont vivre moins.

3170 Puis du côté de la faune, il va y avoir une dégradation du côté habitat par rapport au bruit, par rapport à la senteur, parce que la senteur, présentement, les ours, il y a en pratiquement pas ou presque. La journée que le site va être là, la senteur va venir, les ours vont abonder et les chevreuils, l'original, tout ce qui est autour du gibier, qui est là présentement, va disparaître par rapport, par l'expérience que j'ai du passé et de mon travail.

Ça, c'est automatique, ça va être fait, ça.

3175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, on vous remercie monsieur Lemelin!

3180 **PAR M. NORMAND LEMELIN:**

Je m'excuse, en tout cas, c'est de valeur que j'aie pas pu le dire dans son état entier, mais en tout cas! Je pense avoir parlé quand même un peu.

3185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais nous, comme je vous ai dit tantôt, on l'a lu et relu, inquiétez-vous pas. Et lorsque la Commission retourne à ses travaux, on relit encore tous les documents, que ce soit les transcriptions ou encore les mémoires.

3190 **PAR M. NORMAND LEMELIN:**

3195 Ce qui est important, c'est que dans la loi, c'est que les choses soient appliquées selon la loi. C'est certain que la loi, on peut pas l'appliquer à cent pour cent (100 %), dire, bien, toi, tu as fait ça, on va te taper dessus! Mais avec une logique quand même, mais en respectant la loi. Elle a été faite, c'est parce qu'il y avait une raison. Il faut qu'il y ait une certaine, pas une divergence, mais une certaine honnêteté dans ça, puis une ligne directrice par rapport à ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3200 On vous remercie monsieur Lemelin.

CONSEIL DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU SUD

3205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Simon Arbour s'il vous plaît.

3210 Bonjour monsieur Arbour.

PAR M. SIMON ARBOUR:

3215 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire, bonsoir tout le monde!

Je vais essayer d'être bref dans ma présentation, étant donné l'heure tardive.

3220 Donc je me présente! Mon nom est Simon Arbour et je suis ici à titre de représentant du Conseil de bassin versant de la rivière du Sud.

3225 C'est un organisme qui a vu le jour récemment, en 2004, et qui vise notamment à assurer une concertation à l'échelle du bassin versant de la rivière du Sud pour assurer une gestion, la pérennité de la gestion de la ressource eau par le biais d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant, à l'image de ce qui se fait dans les autres comités de bassins versants à travers le Québec présentement.

3230 Je dois préciser que notre organisme est quand même assez jeune dans son existence, quoique personnellement j'ai quand même une certaine expérience au niveau du suivi des sites d'enfouissement, d'où l'intérêt que porte le COBAVERS au projet du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Cyrille-de-Lessard vient principalement du fait que ce projet prend place à l'intérieur du bassin versant de la rivière du Sud.

3235 Le bassin versant de la rivière du Sud, c'est un grand bassin versant de la région, c'est mille neuf cent quinze kilomètres carrés (1915 km²) et ça regroupe, ça couvre trois (3) MRC, les MRC de Montmagny, Bellechasse et L'Islet, et ça regroupe environ une population de trente mille (30 000) habitants.

LECTURE DU DEUXIÈME PARAGRAPHE DE LA LETTRE

3240 Donc je vais passer à mes commentaires!

3245 Je vais dire quand même avant de vous faire une revue de mes commentaires, c'est que la position que je propose ici n'est peut-être pas nécessairement une proposition d'analyse fine comme d'autres intervenants plus concernés localement ont pu le faire présentement. Mes commentaires sont peut-être plus d'ordre général, je vous dirais, étant donné que ça se place dans le contexte du bassin versant comme tel de la rivière du Sud.

3250 Donc il se peut que je vous apporte quand même certaines précisions par rapport aux commentaires que j'ai envoyés à la Commission au départ!

Donc en premier lieu, le COBAVERS ne s'oppose pas à l'implantation du projet dans le bassin versant de la rivière du Sud comme tel, compte tenu de la nécessité de disposer des déchets de la population desservie.

3255

Toutefois, je me permettrais de justement préciser que cet énoncé-là ne tient pas nécessairement compte, ne repose pas nécessairement sur une analyse fine de la localisation du site comme telle.

3260

Je dois vous dire, en tant qu'intervenant au niveau des bassins versants, c'est certain que je suis préoccupé moi-même du fait de localiser par exemple des équipements comme des lieux d'enfouissement sanitaire vers les têtes de bassins versants plutôt que vers l'aval des bassins versants.

3265

Là-dessus, il y a une logique environnementale qui quand même devrait prévaloir, je crois, au niveau des analyses de choix de site, et je crois que là-dessus, il y a plusieurs intervenants avant moi qui vous ont fait part justement de l'importance du milieu comme tel. Et malheureusement, moi personnellement, je suis pas nécessairement placé pour vous donner une position là-dessus.

3270

LECTURE DU PREMIER COMMENTAIRE

Fin du premier commentaire

3275

Ça, ce que je veux dire tout simplement, c'est que je pense que la rivière du Sud, dans son ensemble, avec ces deux (2) sites-là mettons qu'on va avoir fait notre part au niveau de la gestion des déchets au niveau de la région!

LECTURE DU DEUXIÈME COMMENTAIRE

3280

Deuxième commentaire, milieu

J'ai pu consulter d'ailleurs les rapports d'analyse de 2004 du lieu d'enfouissement d'Armagh et effectivement, au niveau des paramètres, c'est très satisfaisant.

3285

Par contre, je sais qu'à Armagh, au niveau notamment du polissage, le polissage se fait avec un système qui repose sur six (6) lits de tourbe, en tout cas, au niveau du polissage puis là, j'ai pas pu vérifier au niveau de ce qui est proposé comme équipement, combien de lits de polissage sont proposés.

3290

En tout cas, dans le cas d'Armagh, ça semble faire un bon travail, mais ici, il faudrait voir, est-ce que c'est deux (2) lits de polissage, quatre (4), six (6). Moi, j'aurais tendance à encourager les commissaires à aller peut-être vers une plus grande sécurité à ce niveau-là, parce que justement, le filtre de tourbe permet justement au niveau de l'absorption des

3295 contaminants de maximiser, si vous voulez, le rendement de cet équipement-là. Et je pense
que par rapport aux inquiétudes soulevées, c'est un point important.

LECTURE DU DEUXIÈME COMMENTAIRE

3300 **Fin du deuxième commentaire**

En fait ce commentaire-là, c'est surtout pour le fait que dans le fond, il y a quand même
une grande superficie du site d'enfouissement qui va être concentré en un point qui arrive à un
petit ruisseau et ça, le moindrement qu'on connaît l'hydrologie ou qu'on observe les cours
3305 d'eau, on sait que quand on concentre une grande surface en un point, ça peut créer un gros
problème d'érosion et nécessairement affecter ce petit cours d'eau là et les habitats aquatiques
qui s'ensuivent.

LECTURE DU TROISIÈME COMMENTAIRE

3310 **Troisième commentaire, quatrième ligne**

Là-dessus, je dois quand même dire que compenser des pertes d'habitat, quand on se
situe en amont, c'est plus difficile que quand on se situe en aval, surtout par rapport aux
3315 commentaires qu'on vient d'entendre précédemment.

LECTURE DU TROISIÈME COMMENTAIRE

3320 **Fin du troisième commentaire**

J'ai vu dans l'étude qu'effectivement, il était mentionné qu'il y avait deux (2) stations
d'échantillonnage. Par contre, on parle d'un échantillonnage de cinq (5) ans seulement alors
que la durée de vie du site, je pense que c'est quand même beaucoup plus long.

3325 Donc là-dessus, je pense que c'est des stations d'échantillonnage qui devraient être
considérées comme permanentes.

LECTURE DU QUATRIÈME COMMENTAIRE

3330 **Fin du quatrième commentaire**

Ça, ce commentaire-là, ça fait suite à une visite que j'ai réalisée au lieu d'enfouissement
d'Armagh, justement à peu près à ce temps-ci de l'année l'an passé, où j'ai pu voir le site,
Armagh est installé en milieu agroforestier, où j'ai pu voir qu'est-ce que ça a l'air, des déchets
3335 qui sont dispersés par le vent et accrochés en milieu forestier, et je dois dire que j'ai eu droit à
un spectacle assez désolant merci.

3340 Dans le sens que c'est vraiment des papiers, des sacs de plastique, en particulier des sacs de plastique qui se retrouvent vraiment à la cime des arbres et vraiment sur, je dirais, une bonne étendue. Donc à cet effet, je pense que l'importance d'avoir des filets du côté des vents dominants, en tout cas si le site est installé, ça va être quelque chose de très important, sinon il va y avoir vraiment des inconvénients visuels importants pour les voisins.

LECTURE DU CINQUIÈME COMMENTAIRE

3345

Fin du cinquième commentaire

3350 Là-dessus, en tant que membre d'un comité de vigilance, je dois dire que dans notre cas du côté d'Armagh, jusqu'à maintenant on n'a pas eu accès justement aux rapports d'inspection du ministère de l'Environnement. C'est une information que je crois, normalement si c'est un comité de vigilance, ces informations-là devraient être acheminées, parce que souvent, c'est là que le ministère justement va signaler les manques au niveau des fonctionnements.

3355 Sixième point, et ça, c'est un point sur lequel j'ai quelques statistiques brèves à vous énumérer!

LECTURE DU SIXIÈME COMMENTAIRE

3360 **Sixième commentaire, milieu**

Là-dessus, il y a des intervenants qui sont venus et qui vous ont mentionné des choses là-dessus avant moi.

3365 **LECTURE DU SIXIÈME COMMENTAIRE**

Sixième commentaire fin

3370 Là-dessus, je voudrais susciter deux (2) chiffres. D'abord les chiffres qui sont prévus pour l'enfouissement à Saint-Cyrille, on parle pour une population de quarante et un mille (41 000) habitants, un enfouissement de trente-neuf mille cinq cent soixante tonnes métriques (39 560 t) qui est prévu pour je pense la première année d'opération.

3375 Or en 2004, au lieu d'enfouissement d'Armagh, pour une population de quarante-six mille six cent seize (46 616) habitants, il y a eu vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-quatorze tonnes métriques (21 994 t) d'enfouies. Ce qui signifie dans le fond que dans le cas de Bellechasse, il y a eu beaucoup d'efforts de faits au niveau de la récupération et de l'atteinte des objectifs, et je crois que, quand je compare ces deux (2) chiffres-là, il m'apparaît évident qu'il y a un bon bout de chemin à faire.

3380

3385 C'est certain que là, je voudrais pas comparer des oranges et des bananes, mais juste à voir au niveau des populations, et surtout que dans le cas de Bellechasse, on a affaire quand même à des municipalités industrielles importantes comme Saint-Anselme, Sainte-Claire, Saint-Henri qui se sont ajoutées dernièrement, et on réussit quand même à avoir un tonnage qui, somme toute, est quand même assez intéressant.

Moi, je trouve ça beaucoup plus intéressant, en tout cas, par rapport à ce que je vois de trente-neuf mille (39 000 t).

3390 **LECTURE DU SEPTIÈME COMMENTAIRE**

Septième commentaire, fin

3395 Ça, je pense que c'est pour éviter justement le fonctionnement en vase clos, qu'on s'occupe du site d'enfouissement puis qu'on s'occupe de la récupération.

Il doit y avoir, je pense, une bonne communication, justement, entre ces deux (2) comités-là, pour s'aider.

3400 Là-dessus, je devrais donner un exemple, entre autres dans Bellechasse, on avait un problème à un moment donné avec la récupération des gazons, à l'effet que le fait justement qu'à une certaine période de l'année, il y a beaucoup de gazon qui arrivait au site d'enfouissement, et ça créait effectivement des problèmes au niveau du traitement des lixiviats.

3405 Et au niveau du comité de vigilance, ce qu'on a suggéré, c'est que, pourquoi vous transportez les gazons? Pourquoi vous n'encouragez tout simplement pas les gens à disposer des gazons sur leur terrain ou avoir des tondeuses qui hachent le gazon? Ou à faire la promotion de ça?

3410 Et effectivement, la recommandation a fait son chemin, et dans les semaines qui ont suivi, la MRC a fait une promotion pour encourager les gens justement à ne pas mettre leur gazon au chemin, pour que ça se ramasse au site d'enfouissement. Et je crois que ça a été payant au niveau des traitements des lixiviats notamment.

3415 **LECTURE DU HUITIÈME COMMENTAIRE**

Huitième commentaire, fin

3420 Je tiens quand même à dire que justement, en mesure de compensation d'habitat, on peut restaurer un habitat dégradé, mais c'est quand on réduit ou qu'on élimine une source de pollution. C'est certain que si je prends dans le cas d'Armagh, il y avait un petit ruisseau qui était récepteur qui avait été fortement pollué, et depuis que le système de lixiviat, le système de

traitement de lixiviat est en meilleur état, il y a une récupération qui se fait dans ce cours d'eau là présentement.

3425

Et de là à dire où ce que la truite a tendance à remonter, ça, je peux pas vous l'affirmer, mais je veux dire, quand on fait des efforts, il y a moyen d'avoir des résultats.

Alors ce serait là-dessus que je terminerais mon mémoire!

3430

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Arbour. J'aurais quelques petites questions!

3435

Dans votre mémoire, vous souhaitez qu'une caractérisation de la rivière Bras d'Apic ait cours tant en amont qu'en aval du site. Quels en seraient les objectifs et à quoi serviraient-ils?

PAR M. SIMON ARBOUR:

3440

Bien l'objectif, ce serait justement d'abord de quantifier s'il y a effectivement des pertes qui seraient subies au niveau faunique. Et aussi, dans le fond, de voir, entre autres je pense à une remontée ou une migration de poissons, si le fait qu'il y ait un site d'enfouissement nuirait comme tel soit au déplacement des populations ou au potentiel, si vous voulez, qu'il y aurait au niveau de la pêche ou autrement, là.

3445

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc lorsque vous parlez de cette caractérisation, évidemment il faudrait qu'elle soit faite avant l'implantation du LES?

3450

PAR M. SIMON ARBOUR:

Bien, une période comme à ce temps-ci de l'année, je pense que ça peut être une bonne période effectivement pour aller faire des relevés.

3455

Je pense entre autres au niveau de l'alevinage, normalement c'est des pêches électriques qui se font, l'alevinage se produit normalement justement au début du printemps, après les gros coups d'eau, donc c'est des périodes qui seraient propices à ce moment-ci.

3460

PAR LE PRÉSIDENT:

Encore là, vous préconisez l'installation de deux (2) stations d'échantillonnage, une en amont et une en aval du site, pour la prise d'échantillons.

3465

Selon vous, à quelle fréquence ces échantillons-là devraient être pris?

PAR M. SIMON ARBOUR:

Oh, ça, je pense que là-dessus, on pourrait se baser sur les critères que le ministère de l'Environnement émet au niveau du suivi de la qualité de l'eau.

3470

C'est certain que dans les premières années, c'est peut-être plus nécessaire d'échantillonner plus fréquemment; habituellement, ça se fait de mai jusqu'à octobre, et ça pourrait correspondre justement aux périodes où il y a rejet de lixiviat.

3475

Et ensuite, ça pourrait peut-être correspondre davantage à être dispersé et réduit peut-être à quatre (4) fois dans l'année ensuite, si on voit que les résultats se répètent dans le temps.

PAR LE PRÉSIDENT:

3480

Et tantôt, vous avez parlé qu'au niveau du comité de vigilance, vous n'aviez pas accès aux rapports émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs!

3485

Quel impact ça peut avoir, au niveau du comité de vigilance? Moi, j'aimerais ça que vous me parliez de votre expérience au niveau de ce comité-là, et des attentes que vous auriez finalement, peu importe le comité de vigilance, que ce soit chez vous à Armagh ou que ce soit ici dans la région?

3490

PAR M. SIMON ARBOUR:

Bien, je peux vous dire que dans le cas du comité d'Armagh, le comité de vigilance, c'est souvent la MRC comme telle qui va convoquer les réunions. Je dois avouer qu'à ce niveau-là, la fréquence des réunions est peut-être minimale, je dirais, genre, on s'est peut-être vu deux (2) fois par année. Et là-dessus, puis entre les deux (2), il y a pas beaucoup de transmission d'information.

3495

Souvent, comme cette année, il y a une réunion qui est convoquée une fois que le rapport annuel d'exploitation est produit.

3500

La première année, on a fait un petit peu plus de visites du site comme tel, pour voir aussi, on nous a montré les nouveaux équipements au niveau du traitement des lixiviats.

3505

Mais là-dessus, je vous dirais, au niveau de l'information, entre autres on parlait des rapports d'inspection, je vous dirais, c'est peut-être plus qu'on n'a pas eu connaissance dans le fond, dans le sens qu'on n'est pas informé quand il y a un rapport d'inspection qui est déposé des résultats de ce rapport-là.

3510 On nous transmet le rapport d'exploitation du lieu d'enfouissement, mais au niveau peut-être des visites de contrôle que le ministère de l'Environnement peut faire, pour justement vérifier la conformité du site, ça, ces informations-là, à maintenant, n'étaient pas transmises.

3515 Mais par contre, je pense que lors d'une prochaine rencontre, on va demander effectivement qu'on puisse avoir accès à cette information-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3520 En fait, c'était ma question, est-ce qu'il y a une raison particulière qui fait que le gestionnaire du lieu d'enfouissement d'Armagh ne veut pas vous transmettre ces informations-là?

Lorsque vous avez fait la demande, est-ce qu'ils vous ont donné une raison bien spécifique là-dessus?

3525 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

3530 Là-dessus, je vous dirais que je vous transmets plus le message d'un autre membre du comité de vigilance qui m'a fait part que justement, c'est des informations qu'il n'avait pas pu avoir accès nécessairement.

Je vous dirais que c'est plus de l'omission que de vouloir, mettons – moi je le prendrais comme de l'omission, mettons!

3535 Parce que d'une part, je pense qu'il y a peut-être pas eu transmission des rapports, dans ces cas-là, ce serait possiblement parce qu'il y aurait eu peut-être des informations qui étaient moins encourageantes ou en tout cas, qui étaient moins positives pour le fonctionnement du site.

3540 Mais je pense que dans un souci de transparence et dans le cas d'un comité de vigilance, je pense que c'est la première chose qu'on s'attend d'un comité de vigilance, c'est qu'on fonctionne en mode transparence. Là-dessus, je pense que les canaux doivent être ouverts parce que sinon, mettons que si l'Environnement fait un rapport d'inspection qui montre qu'il y a des non-conformités, puis que le comité de vigilance peut pas en être informé ou en est pas informé, parce que l'information est pas transmise, bien là, je pense que le comité de
3545 vigilance peut devenir un paravent, finalement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3550 Tantôt, vous avez démontré une préoccupation pour l'installation de filets ou encore de clôtures pare-déchets. Est-ce qu'il y a une hauteur à laquelle il faudrait l'installer?

3555 Parce que là, on voit des fois, en tout cas en passant cet après-midi, à moins que ma vue baisse, mais c'est parce que des fois, le filet descend de même puis là, il remonte, puis il descend beaucoup, beaucoup, puis il remonte, donc à ce moment-là ça empêche pas beaucoup, je pense?

PAR M. SIMON ARBOUR:

3560 Non. Premièrement, les filets, il faut qu'ils soient bien installés, qu'ils soient bien tendus.

Puis la hauteur, je vous dirais, ils pourraient s'aligner sur des hauteurs de filets du genre de ceux qu'on retrouve des fois autour des terrains de balle molle.

3565 Parce que moi, ce que j'ai vu, en tout cas au niveau du couvert forestier, c'est vraiment des sacs de plastique vraiment à la tête des arbres. On parle d'une hauteur de quinze mètres (15 m), de douze-quinze mètres (12 m-15 m) facilement. Donc quand les déchets, surtout les sacs de plastique, quand ça part au vent, ça reste pas à terre. Ça peut s'accrocher au sommet des arbres facilement, là.

3570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Au niveau du futur LES, qu'est-ce qui vous fait craindre des pertes d'habitat? Est-ce que vous avez des craintes là-dessus et si vous en avez, qu'est-ce qui vous entraîne à penser ça?

3575

PAR M. SIMON ARBOUR:

3580 Honnêtement, je suis un peu mal placé, parce que c'est un secteur du bassin versant que je connais moins. Moi, je suis originaire plus de l'ouest du bassin versant, je connais plus la tête du bassin versant dans les secteurs Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Paul et Sainte-Euphémie, où il y a justement des très beaux cours d'eau et de très beaux habitats de poisson, un peu à l'image de ce que je m'attendrais de retrouver de ce côté-ci.

3585 Mais ce que je vois comme perte d'habitat entre autres, c'est en particulier pour la truite. Je crois que la truite est une ressource importante de la rivière du Sud, l'omble de fontaine, la truite mouchetée, surtout quand même qu'on a des populations, ce qu'on appelle des populations allopatriques, c'est-à-dire dans ce secteur-ci, j'ai pas eu l'occasion de vérifier si c'était indiqué sur les cartes, mais ça, ce qui signifie que c'est des populations de truites qui sont pratiquement où la truite est à peu près la seule espèce dans le cours d'eau et que donc, 3590 ce sont des populations qui sont indigènes.

Et habituellement, quand on retrouve ce type de population de truites dans un bassin versant ou dans un cours d'eau, c'est un indicateur justement qu'on a affaire à un milieu naturel qui est bien préservé et où la qualité de l'eau s'est maintenue depuis longtemps. Contrairement

3595 à d'autres endroits où les activités humaines ont fait que l'eau s'est dégradée et que finalement, il a pu y avoir aussi introduction d'autres espèces qui ont fait que ces truites-là sont disparues.

PAR LE PRÉSIDENT:

3600 Merci. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

3605 Au sujet de vos préoccupations en regard de l'érosion du ruisseau de la Bouteille, le promoteur propose un bassin de sédimentation avant le rejet, ça vous apparaît pas suffisant?

PAR M. SIMON ARBOUR:

3610 Ah, bien, dans ce cas-là, si le bassin de sédimentation est de dimension suffisante, je pense que ça pourrait faire l'affaire, mais sauf que là-dessus, je pense qu'il faudrait quand même se pencher sur des calculs de charges et des calculs de débits de pointe.

3615 Les problèmes, quand on parle de drainage, c'est pas les débits moyens qui causent des problèmes, c'est les débits de pointe. Ça, vous le savez très bien. Quand on installe un tuyau, il faut pas installer ça pour la moyenne, il faut l'installer pour quand le coup d'eau passe, sinon ton tuyau s'en va!

3620 Ça fait que c'est un peu le même principe, je dirais, là-dessus. C'est de cette façon-là qu'il faut faire l'approche.

Je veux pas faire le travail des ingénieurs, moi, je suis pas ingénieur, je suis biologiste de formation, mais là-dessus quand même, je pense qu'il faut faire les bons calculs et pas juste dire, bon, on va faire un trou, ça va accueillir l'eau.

3625 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Puis quand vous mentionnez qu'il faudrait tenir compte de la capacité d'accueil du bassin versant de la rivière du Sud avant d'accueillir un autre projet, j'allais vous demander, comment on détermine ça!

3630 Mais si j'ai bien compris, c'est pas ça qui vous préoccupe. C'est que deux (2), c'est assez?

PAR M. SIMON ARBOUR:

3635 Bien, je pense que j'irais là-dessus, j'ai participé justement hier à une consultation sur la plan de développement durable du ministre Mulcair justement, et il y a un principe qui parle de

3640 l'équité, dans le sens que je pense que, surtout dans le cas de la rivière du Sud, bon, la rivière du Sud à Armagh se trouve à prendre les déchets, bon, quand même d'une partie importante de population qui n'est pas résidente du bassin versant et là, avec le site de Saint-Cyrille, on en rajoute aussi.

3645 C'est ça, c'est pas dire nécessairement qu'on veut pas faire notre part, je voudrais pas tomber dans le syndrome pas dans notre cour, mais rendu avec des déchets de quatre-vingt mille (80 000) habitants pour un bassin versant qui a une population de trente mille (30 000), je crois que notre part va être faite.

3650 Puis je voulais juste ajouter aussi, je le dis dans le sens aussi que dans l'éventualité où par exemple un site d'enfouissement privé pourrait s'installer.

3655 Parce qu'on sait que l'importation de déchets, c'est pas de la science fiction, ça existe. Un promoteur privé peut à un moment donné, pour des raisons économiques, prendre des ententes avec des villes qui sont très loin d'ici et justifier sur le plan économique de oui, d'implanter un site d'enfouissement.

3660 Ça fait que dans le cas de la rivière du Sud, moi, je préférerais que ça se représente pas, cette possibilité-là. Par contre, je dois quand même mentionner que le fait que les deux (2) sites soient premièrement de gestion publique, ça, ça amène quand même, moi, ça me donne un certain espoir du côté justement de la transparence, parce qu'à ce moment-là, les gens qui gèrent ces sites-là ont quand même des comptes à rendre directement à la population par rapport à une situation où vous avez un site privé où là, c'est le privé qui gère, puis viens pas jouer dans mes affaires, puis si tu viens jouer au bord de la barrière, bien, c'est des gardiens de sécurité qui viennent te recevoir! Tu as plus droit de regard à ce moment-là.

3665 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK, merci monsieur Arbour.

3670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Arbour.

3675 _____
GASTON HOULE

PAR LE PRÉSIDENT:

3680 Monsieur Gaston Houle s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur.

PAR M. GASTON HOULE:

3685 Bonsoir. Je suis un petit peu nerveux, je suis pas habitué de faire des affaires de même!

PAR LE PRÉSIDENT:

3690 Faites-vous-en pas, on va vous écouter avec attention, monsieur Houle!

PAR M. GASTON HOULE:

3695 Les salutations d'usage! Monsieur le Président, monsieur Haemmerli et les autres invités, au nom du groupe des anciens Canadiens, ça nous fait plaisir de vous accueillir dans le coin!

3700 J'aurais une mise au point avant! Nous désirons point de prendre en griffe les proposeurs du site et de leurs sympathisants! Ils disent ce qu'ils ont à dire, nous autres, on dit ce qu'on a à dire.

Ça fait que je peux continuer?

PAR LE PRÉSIDENT:

3705 Oui bien sûr, allez-y monsieur Houle, on vous écoute!

PAR M. GASTON HOULE:

3710 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 1, premier paragraphe, deuxième ligne

3715 L'eau, quand ça se déplace, c'est vite!

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 1, premier paragraphe, fin

3720 Puis nous autres, on appuie la municipalité de L'Islet, ce groupe-là.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 1, deuxième paragraphe, deuxième phrase

3725

On a mis le ministère de la Santé, parce que s'il y avait des virus, ils ont affaire là-dedans, là!

LECTURE DU MÉMOIRE

3730

Page 1, deuxième paragraphe, quatrième ligne

Nous demandons pour la municipalité et pour le monsieur qui a une pisciculture.

3735

LECTURE DU MÉMOIRE

Là suite à ça, j'ai mis, en tout cas il y en a un qui a parlé, je veux pas insister dessus, de la rivière Kamouraska, je sais que ça fait partie d'une annexe. Espérons que vous allez le consulter.

3740

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous l'avons déjà lu, monsieur Houle. Comme j'ai dit tantôt à un autre intervenant, tous les mémoires ont été lus, ne vous inquiétez pas, on les lit tous.

3745

Maintenant, est-ce que vous avez terminé?

PAR M. GASTON HOULE:

3750

Non, non, j'aurais d'autres points ici. Ça, c'est dans l'écosystème.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça aussi on l'a lu, monsieur Houle.

3755

PAR M. GASTON HOULE:

En disant qu'on fait partie de cet écosystème.

3760

PAR LE PRÉSIDENT:

Exact.

PAR M. GASTON HOULE:

3765

Ils parlent de ça dans Le Devoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

On en a pris connaissance.

3770

J'ai quelques questions pour vous, monsieur Houle!

PAR M. GASTON HOULE:

3775

J'aurais d'autre chose à ajouter, là!

PAR LE PRÉSIDENT:

Il vous reste exactement trente (30) secondes, monsieur Houle, avant que je vous pose des questions!

3780

PAR M. GASTON HOULE:

C'est parce que, je vais essayer de synthétiser ça, faire une synthèse. S'il y a un référendum, on demande au BAPE qu'on soit inclus dans le référendum. Parce que l'eau, là, je sais pas si vous comprenez!

3785

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui mais ça, monsieur Houle, vous savez que le BAPE a pas de pouvoir sur la MRC.

3790

Donc s'il y avait un référendum qui devrait avoir lieu, ça va être par le biais de la Municipalité.

3795

PAR M. GASTON HOULE:

C'est beau.

PAR LE PRÉSIDENT:

3800

Maintenant, dans votre document, monsieur Houle, vous écrivez:

"Nous pouvons dire que certains éléments de la vie: eau sont escamotés au profit d'éléments "pas dans ma cour virus"."

3805

Qu'est-ce que vous voulez dire par là?

PAR M. GASTON HOULE:

3810 Je veux dire en ce sens, là, qu'il y en a que quand c'est ailleurs, là, pour eux, c'est en
n'étant pas un problème, mais ailleurs bien souvent, c'est nous! En voulant parler que les
parasites n'ont pas de frontière, là-dessus je me demande où ils prendraient, comme on dirait
pas dans ma cour. Comme un virus supposons qui se déclarerait comme un virus, là, et puis il
prend la clé des champs. Là, il se déplace par les oiseaux, par les canards, des affaires de
3815 même.

Je ferais remarquer – je peux rajouter de quoi là-dessus – que j'écoutais les nouvelles,
une rivière, je sais pas, dans le Dakota du Sud ou quelque chose de même, il y a un site
d'enfouissement qui s'écoule, la rivière s'écoule vers le Missouri. Ils ont parlé de ça aux
3820 nouvelles à Radio-Canada. Puis là, le gouvernement américain a construit un barrage, entre
les montagnes, puis là, il a dit, l'eau va rester là, ils ont entouré le site, je pense, d'un genre de
béton armé, l'eau va rester là. Mais c'est pas ça qui s'est produit.

Elle a fini par sortir de là. Là, elle s'est en allée dans les lacs, puis là, bien contaminée
3825 avec un virus. Ils sont pas capables d'en venir à bout. Là, savez-vous ce qu'ils ont fait! Ne
pouvant, le gouvernement américain à Washington, de charger dans le Missouri, ils ont fait un
canal de dérivation qui se déplace vers la mer Rouge. La mer Rouge, ça, c'est une des
principales sources du lac Winnipeg...

3830 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous voulez dire la rivière Rouge!

PAR M. GASTON HOULE:

3835 Ouais.

PAR LE PRÉSIDENT:

3840 Parce que vous avez mentionné la mer Rouge.

PAR M. GASTON HOULE:

3845 La rivière Rouge, oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est plus la rivière Rouge, monsieur Houle!

3850 **PAR M. GASTON HOULE:**

Ça se peut qu'on fasse des lapsus là-dessus, mais en tout cas! On s'obstinera pas.

3855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je veux pas m'obstiner avec vous.

3860 **PAR M. GASTON HOULE:**

Non, non, je veux pas...

3865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, c'est parce que je demande aux gens d'être respectueux également.

PAR M. GASTON HOULE:

Non, des fois, c'est normal. Il faut que ça sorte! C'est comme le sourire, le sourire, ça coûte moins cher que l'électricité et donne autant de lumière!

3870

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. J'ai une dernière question pour vous, monsieur Houle.

3875

Dans votre mémoire à quelques reprises, vous parlez des anciens et anciennes Canadiennes?

PAR M. SIMON ARBOUR:

3880

C'est un groupe qu'on a formé instantané, là, pour pouvoir recueillir ce qu'il y a de marqué là-dedans.

Puis en plus, on en aurait dit deux (2) fois puis trois (3) fois plus que ça.

3885

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est qui ces personnes-là à part vous?

PAR M. GASTON HOULE:

3890

C'est des gens ordinaires comme moi, tu sais. Ça coûte rien faire partie du groupe, mais s'il y a des objections ou des pour ou des plus, ils sont là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3895 Parfait. Je vous remercie infiniment, monsieur Houle, de votre présence et de votre intervention!

PAR M. GASTON HOULE:

3900 Excusez-moi, suite à ça, est-ce qu'on peut envoyer ce qu'il y a là-dedans?

PAR LE PRÉSIDENT:

3905 Bien sûr. Vous avez seulement qu'à déposer à madame Bouchard à l'arrière, elle va se faire un plaisir, monsieur Houle, de prendre toutes ces informations-là.

PAR M. GASTON HOULE:

3910 Parce que ça là-dessus, on pourrait en écrire tout un livre!

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous crois.

3915 Merci infiniment, monsieur Houle

GILLES VIEL

3920

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gilles Viel s'il vous plaît!

3925 Bonsoir monsieur Viel.

PAR M. GILLES VIEL:

3930 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire! Je suis votre dernier, c'est ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, avant-dernier, parce qu'il y a quelqu'un qui s'est rajouté!

3935 **PAR M. GILLES VIEL:**

Excellent! Je vous remercie beaucoup de nous accueillir ainsi et de nous permettre d'exprimer librement ce qu'on ressent.

3940 Écoutez, on a entendu beaucoup de mémoires ce soir et personnellement, je me rallie à ces gens-là, parce que je suis un résident, en fait un propriétaire d'une résidence de cinquième génération sur le bord du fleuve à L'Islet direction est.

3945 Je dois vous dire que j'ai deux (2) points en particulier! Le premier touche l'inquiétude que je ressens en même temps que les autres trois mille (3000) concitoyens de la grande municipalité de L'Islet.

3950 On a tous accepté avec grand plaisir de savoir que nous allions bientôt être raccordés à une source d'eau pure, d'eau protégée. On l'a entendu ici, un milieu naturel dont l'eau qui va servir à approvisionner tous les citoyens des municipalités fusionnées va faire notre bonheur.

3955 On vous fait pas de cachette, que plusieurs d'entre nous connaissons des problèmes assez importants et c'est un peu à ce titre-là que j'aimerais juste vous apporter un élément important!

3960 En juin 2004, notre secteur long de deux mille huit cents mètres (2800 m), deux point huit kilomètres (2,8 km) à l'est de L'Islet, a déposé un dossier de concert avec la Municipalité qui porte le numéro 402269 inscrit au ministère des Affaires municipales pour l'extension du réseau d'infrastructures de L'Islet.

3965 Les cent vingt-deux (122) résidents conjoints entre L'Islet et l'ouest de Saint-Jean-Port-Joli désirent ardemment se raccorder au réseau, et comme a dit la Municipalité de L'Islet tout à l'heure, avec les trois mille (3000) personnes qu'aura à desservir le réseau, il va y en avoir cinq cents (500) autres qui vont se greffer.

3970 Et on tient à vous dire qu'on va bientôt investir nous aussi de notre poche, quand je dis nous, on parle de citoyens du Québec, parce qu'il y a trois millions de dollars (3 M\$) dans le projet qui va être investi pour pouvoir bénéficier de cet élément, puis pas n'importe quel élément, un élément fondamental à la vie, c'est-à-dire l'eau.

À tous les jours, les gens ont besoin de cet élément avec lequel maintenant il est plus question de jouer et de négocier effectivement toutes sortes d'aménagements.

3975 La source, elle est officiellement acceptée, c'est le Bras d'Apic. Je pense que c'est maintenant assez clair que si nous allons nous raccorder à la municipalité, notre secteur, c'est à la condition que cette source-là nous soit à certains égards garantie et cette garantie-là,

monsieur le Président et monsieur le Commissaire, on s'attend à ce qu'elle soit quasiment hors de danger ou hors de toute atteinte qui pourrait effectivement l'affecter.

3980 Et le site d'enfouissement, vous m'en voudrez pas de vous dire qu'avec tout ce que j'ai entendu, tout ce que j'ai lu et tout ce que j'ai compris, je suis un peu inquiet. Alors de ça, je peux vous dire que le comité des citoyens dont je fais partie dans la région de ce secteur-là est solidaire de ce que notre Municipalité a déposé, de ce que monsieur Marier a déposé avec son comité et de ce que d'autres citoyens ont exprimé ici.

3985 Alors ça, c'était mon premier point que je voulais vous exprimer.

L'autre point que je veux mentionner relève d'une phrase que le premier rapport a indiqué par monsieur Marier, c'est ceux qui ne se rappellent pas le passé se condamnent à peut-être répéter des erreurs qui ont été commises!

3990
3995 Chez nous, nous sommes implantés, notre propriété, depuis 1890. En 1890, l'ancêtre Couillard s'est installé en bordure du fleuve et avait construit sa maison et le puits d'alimentation de la maison à soixante mètres (60 m) du Chemin du Roi. Et avec le peu de connaissances qu'il avait à l'époque, il avait planté des arbres et avait mis autour de ce puits-là un environnement bien particulier pour protéger la seule alimentation en eau potable de la maison.

4000 Pendant cinquante (50) ans, jusqu'en 1938, la route était toujours le Chemin du Roi et en 1938, le ministère des Transports de l'époque, la Voirie a décidé d'une façon assez cavalière que la route 138 passerait dorénavant, pas à soixante mètres (60 m) du puits, mais à huit mètres (8 m) du puits!

4005 En 1938, on comprendra que la situation routière était peut-être à un niveau embryonnaire, mais vous savez cinquante (50) ans plus tard, le puits est toujours là, mais on peut plus puiser l'eau à l'intérieur, car elle est polluée. Elle est hautement polluée, elle a été décrétée officiellement condamnée le 25 août 1983.

4010 Et depuis ce temps-là, on transporte de l'eau. On a bien essayé de creuser quelques trous effectivement en puits artésiens, mais aucun des puits artésiens nous donne une qualité d'eau puisque dans notre eau, on y retrouve ce qu'on étend maintenant sur nos routes, c'est-à-dire des sels de voirie et bien sûr les cheptels agricoles ont grandi autour.

4015 Les gens qui ont pris la décision en 1938 de faire des changements et de le faire au meilleur de leurs connaissances le faisaient avec des éléments de l'époque, comme on fait aujourd'hui. On le fait, on prend une décision, on s'apprête à prendre une décision avec des éléments de 2005. Certains intervenants ont mentionné que cinquante (50) ans plus tard, on aura à composer avec d'autres éléments.

4020 Et ces éléments-là, on peut pas penser ce qu'ils vont être, mais on peut imaginer effectivement que peut-être, on sera sûrement plus à risque d'avoir un site d'enfouissement à proximité de la seule source unique d'approvisionnement en eau de toute une communauté.

4025 Alors en conclusion, puisqu'on est responsable des décisions qu'on a à prendre, puis qu'on a à laisser en héritage, vous savez que mon arrière-grand-père, il est dans le cimetière à L'Islet, on est ses descendants, et il avait raison de dire à sa petite-fille qui est ma mère qui a quatre-vingt-onze (91) ans aujourd'hui, elle me répétait il y a pas longtemps, ton arrière-grand-père me disait: ma petite fille, ce qu'ils font là, c'est peut-être dangereux pour l'avenir, mais il savait pas qu'est-ce qui allait se passer! Et ça s'est passé.

4030 Alors moi, je vous invite tout simplement, dans la décision que nous aurons à prendre, de faire en sorte que le site de Saint-Cyrille ne soit pas un danger, même pas proche de la seule nappe phréatique ou du seul approvisionnement d'eau que nous allons avoir pour notre communauté, mais plutôt qu'on considère un autre endroit qui pourra desservir toute notre communauté et en même temps, peut-être protéger, peut-être pas à cent pour cent (100 %) mais au moins garantir que pour les futures générations, la source d'eau que nous avons décidé d'avoir soit bien conservée.

4040 Peut-être qu'on devrait être trois mille (3000) citoyens à signer la pétition que monsieur Marier nous a affichée ici avec huit cents (800) personnes, pour vous dire que c'est au fond de nous, le souhait que l'on veut vous exprimer: préservez la source qu'on s'est donné s'il vous plaît! C'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

4045 Merci monsieur Viel. Juste une petite question!

4050 Vous avez beaucoup d'interrogations, je vais vous poser la même question que j'ai posée à certains intervenants ce soir, est-ce que la position qui a été émise par la Direction de la Santé publique de Chaudière-Appalaches vous a conforté dans vos interrogations ou encore, est-ce que la position qui a été prise ne vous rassure pas?

PAR M. GILLES VIEL:

4055 Vous parlez de la position que j'ai entendue ce soir par l'intervenant monsieur Lainesse!

Monsieur Lainesse, j'ai bien aimé son intervention, puisque bien des éléments qu'il a mentionnés sont des éléments que je retrouve en ce moment dans notre environnement de la route 132.

4060 Quand il parle effectivement des dangers que peut représenter la présence du site, même avec toutes les conditions, tous les éléments qu'on peut apporter au niveau de la qualité

4065 de l'eau, quand il parle de la pollution du bruit par le passage des grands routiers, quand il parle effectivement de d'autres éléments qui peuvent venir alourdir la qualité de vie des gens qui vivent dans l'environnement, bien moi, je pense que ce sont des éléments positifs pour la considération du dossier.

Chez nous en bordure du fleuve, on les vit, ces éléments-là, de pollution, de bruit. Le sommeil est affecté pour ceux qui ouvrent leur fenêtre à proximité d'une route assez passante.

4070 Alors j'ai juste entendu le rapport de monsieur Lainesse, mais je l'ai rencontré tout à l'heure durant la période d'arrêt, et ça m'a conforté de voir ce qu'il pouvait nous dire. Maintenant, en autant qu'effectivement, ça rencontre les normes de la Santé.

PAR LE PRÉSIDENT:

4075 Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

4080 Vous nous avez dit en début de présentation, vous comprendrez que si on se connecte à la source d'eau, il faudrait qu'elle nous soit garantie.

Alors la question, c'est: sinon qu'est-ce qui arrive, comment vous voyez ça?

4085 **PAR M. GILLES VIEL:**

Bon, je vais préciser, c'est une bonne remarque, je vais vous préciser un peu nos inquiétudes!

4090 On a soixante et onze pour cent (71 %) des citoyens de notre secteur qui ont indiqué à la Municipalité et au gouvernement du Québec leur désir de se raccorder au système d'infrastructures de la région, de la municipalité fusionnée de L'Islet.

4095 Mais parmi ces gens-là, il y en a qui effectivement nous ont dit, est-ce que l'eau qu'on va avoir va être de bonne qualité! Et entre autres, un des éléments qui a été apporté au cours des derniers mois réside dans l'implantation du site d'enfouissement. Peux-tu me garantir effectivement que les dix mille dollars (10 000 \$) que je vais mettre pour le raccordement à la municipalité, que l'eau va être de bonne qualité s'ils ont le site à Saint-Cyrille? Ça, c'est une inquiétude.

4100 Alors les gens ont déjà chez eux une eau douteuse. On a fait faire des analyses de trente-huit (38) puits en août 2003, et quatre-vingts pour cent (80 %) des trente-huit (38) ont une eau hors-norme, hors-norme!

4105 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que c'est pour un ou des paramètres en particulier?

4110 **PAR M. GILLES VIEL:**

Ah, ça touche les coliformes totaux et il y a quelques coliformes fécaux. Il y a beaucoup de chlorure de calcium, on voit effectivement au-delà de deux cents milligrammes (200 mg/l) de chlorure de calcium par litre d'eau, ce qui est vraiment en dehors effectivement des analyses tolérées.

4115

On sait qu'à quatre-vingts milligrammes (80 mg/l), c'est la tuyauterie qui y goûte, puis à deux cents milligrammes (200 mg/l), c'est la santé des individus. Ça, ce sont des choses qui sont publiques, qui ont été faites par la Municipalité de L'Islet, payées par les citoyens.

4120

Alors quand vous parlez de garantie, on sait que, vous savez monsieur Haemmerli, je pense pas qu'on puisse avoir une garantie à cent pour cent (100 %), mais au moins avoir accès à un bon approvisionnement d'eau, c'est déjà passablement – puis on sait une chose, c'est que la Municipalité est assez responsable, comme on l'a vu tout à l'heure, pour faire en sorte que les inspections et le suivi ne se retrouvent pas dans la même situation que d'autres villes au Canada qui ont fait la manchette des journaux.

4125

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci monsieur Viel.

4130

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Viel.

4135

MARCELLIN BÉLANGER

PAR LE PRÉSIDENT:

4140

Monsieur Marcellin Bélanger s'il vous plaît!

PAR M. MARCELLIN BÉLANGER:

4145

On m'a dit que je suis le dernier et non le moindre! Peut-être que je vais vous servir de dessert.

Bonsoir messieurs!

4150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir. Ça nous fait plaisir de vous avoir.

4155 **PAR M. MARCELLIN BÉLANGER:**

Il y a eu un petit hic qui est arrivé dans ma présentation, puisque madame Bouchard a pas pu me rejoindre au cours des cinq (5) derniers jours! Alors j'ai fait les corrections qu'elle m'avait demandées et vous aurez une copie conforme de la copie corrigée, autrement dit.

4160 Alors tout d'abord, il est difficile de comprendre que cette Régie, laissez-moi vous dire, ma présentation n'a rien de technique, ni encore moins de scientifique, mais elle est plutôt pragmatique, d'un pragmatisme j'oserais même dire simpliste, qu'on pourrait qualifier de simple GBS.

4165 Tout d'abord, il est difficile de comprendre que cette Régie soit à la recherche d'un site en mai 2005, alors qu'elle savait que le site de l'Anse-à-Gilles devait être fermé dès septembre 2003. Aujourd'hui, la réaction et leur empressement ressemblent plus à un naufragé qui s'accroche à une lame de rasoir!

4170 Il est visible que ce choix de nouveau site en est un de désarroi de dernière minute et que bien des aléas et inconvénients ont été oubliés et non analysés.

4175 Tout d'abord la portion de route qui conduit à cet endroit, de l'église Saint-Cyrille, c'est-à-dire ici même, au rang des Gaudreault est tellement détériorée qu'elle est impraticable pour ces camions sans un risque élevé d'accidents à conséquences écologiques voire même mortels.

4180 De plus, cette même route, dans la portion du rang des Gaudreault, jusqu'au site potentiel, traverse une zone faunique où chevreuils et orignaux abondent et ne ferait qu'augmenter le risque d'accident avec ces magnifiques bêtes. Et le site lui-même définitivement chasserait ces bêtes pour attirer plutôt des charognards.

4185 On a parlé du danger que circuleraient ces camions dans le village de Saint-Cyrille, bien des gens en ont parlé, mais on a oublié qu'à Saint-Eugène même où je demeure, il y a quand même un kilomètre (1 km) de résidences où ces camions-là vont circuler.

4190 Il y a aucune ligne électrique présentement desservant ces lieux, et la construction de cette ligne nécessaire pour opérer ce site est, en plus d'être onéreuse, affectera et détruira de magnifiques paysages encore intacts que présente cette route.

4195 Vous allez peut-être vous demander qu'est-ce que c'est qu'est mon intérêt là-dedans!
C'est que j'ai des propriétés sur cette route-là à Saint-Marcel et j'en ai même une à Bras d'Apic
et d'ailleurs, quelqu'un de votre organisme a appelé la semaine dernière chez moi pour
demander quel impact le site pourrait avoir sur ma propriété de Bras d'Apic – bien, celle de mon
fils plutôt à qui je l'ai vendue!

4200 La construction du site lui-même nécessitera une coupe à blanc. Or ce genre de coupe
est défendu par un règlement de la MRC sur les lots privés. Quoique ces lots semblent la
propriété de la Couronne, le même règlement devrait s'appliquer, sinon il risque de créer un
préjudice grave aux propriétaires privés, soit deux (2) poids deux (2) mesures.

4205 De plus, la loi de Newton est péremptoire. Tout ce qui monte doit redescendre. Plus on
y montera de vidanges, plus on augmente le risque de retour sous quelque forme que ce soit.
Les expertises et tests menés nous disent que les risques d'écoulement seraient faibles et
négligeables. Ce n'est pas suffisant. La tolérance doit être zéro.

4210 Les ingénieurs qui avaient mené les tests sur la toile du stade olympique ont vu cette
toile se déchirer et tomber sur la tête d'exposants, que conclure! En plus, rappelons-nous d'un
Tchernobyl où toutes les précautions avaient été prises. Un Three Mile Island et voire même un
Bhopal. Ce n'est pas dans la même classe, mais ce sont quand même des risques qui avaient
été calculés, et ce sont des erreurs et des accidents qui sont arrivés.

4215 Les environs immédiats de l'ancien site demeurent une option valable et il est difficile de
comprendre que le dézonage ait été refusé, quand on sait que les demandes bien présentées
sont acceptées dans l'ordre de soixante-dix pour cent (70 %) et qu'en plus, on y aurait investi
deux cent vingt-cinq mille dollars (225 000 \$) dans cette simple opération. C'était suffisant pour
ne pas aller en appel, quand on regarde la dépense qui a été faite.

4220 D'autant plus que dans ce site, tout est déjà là, faut-il en éparpiller à la grandeur de ces
territoires de vidanges? De plus, il est bon que les gens les voient afin de se rappeler d'en
produire le moins possible. Déjà que les humains sont scatophiles, ne pas les rendre en plus
"concrophages".

4225 Il y a deux (2) choix. De toute façon, les colombins flottent déjà dans cette paroisse,
dans cette municipalité, quelqu'un en a fait la remarque et on ne peut pas faire tellement de
remarques sur cette cause-là. C'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

4230 On vous remercie. Monsieur Haemmerli, avez-vous des questions?

PAR LE COMMISSAIRE:

4235 Monsieur Bélanger, quand vous dites que c'est tolérance zéro qui devrait s'appliquer. Je sais que vous nous avez dit que c'était pas une présentation technique ou scientifique, mais le gros bons sens quand vous dites que c'est tolérance zéro qui devrait s'appliquer, ça vous dit quoi, là?

PAR M. MARCELLIN BÉLANGER:

4240 Qu'est-ce que ça veut dire?

PAR LE COMMISSAIRE:

4245 Oui.

PAR M. MARCELLIN BÉLANGER:

4250 Bien, c'est parce que la réponse a été sur les risques d'échappement du lixiviat ou quoi que ce soit, que c'était faible ou négligeable.

4255 Alors si faible et négligeable ça veut dire qu'il en passe, il y en a des risques. Alors que la tolérance devrait être zéro, parce que comme tout le monde l'a dit ici ce soir, la source d'eau de L'Islet est là et c'est la seule source présentement qui peut desservir les gens pour trente-quarante-cinquante (30-40-50) ans, où on vient de dépenser trois millions (3 M\$).

Est-ce qu'on peut prendre une chance d'aller contaminer, si mince soit-elle, non.

PAR LE COMMISSAIRE:

4260 Donc c'est risque zéro en fait, que vous voulez dire!

PAR M. MARCELLIN BÉLANGER:

4265 Définitivement. Et le risque zéro se transforme dans un choix en bas de la prise d'eau de L'Islet.

PAR LE COMMISSAIRE:

4270 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Bélanger.

4275 **PAR M. MARCELLIN BÉLANGER:**

Merci beaucoup.

4280 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Bouchard, est-ce qu'il y a des gens qui sont inscrits à la rectification? Non, merci.

4285

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

4290 Ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique.

Comme le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement le prévoit, la Commission devra déposer son rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard quatre (4) mois après le début du mandat, soit le 28
4295 juillet prochain.

Cependant, la Commission pourra déposer son rapport avant s'il s'avérait que son enquête et son rapport soient complétés.

4300 Je rappelle que notre rapport fera état des constatations et de l'analyse de la Commission à l'égard du projet à l'étude. Après le dépôt du rapport de la Commission, le ministre dispose de soixante (60) jours pour le rendre public.

4305 Je rappelle également que les commissions du BAPE ne sont pas décisionnelles. Notre mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation sociale et environnementale du projet à la lumière des opinions émises par les citoyens, les groupes ou les organismes qui participent à nos travaux, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

4310 Parallèlement à l'analyse menée par la Commission, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs réalise son analyse environnementale. C'est donc à partir du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de son ministère que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres.

4315 Il appartiendra par la suite au gouvernement du Québec d'autoriser la réalisation de ce projet, avec ou sans modification et aux conditions qu'il déterminera ou encore, de le refuser.

4320

En mon nom et au nom du personnel de la Commission, je profite de l'occasion pour remercier tous les participants qui ont fait en sorte que l'exercice se soit déroulé dans un climat serein et respectueux.

4325

Je remercie évidemment le promoteur et les personnes-ressources pour leur collaboration et leur ouverture. Je remercie également madame Rosaline Pelletier, responsable de la salle. Enfin, je remercie mon collègue, le personnel de la Commission et celui du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et ainsi que madame Proulx.

Je déclare donc la deuxième partie de l'audience publique terminée.

4330

Merci et bonne fin de soirée à tous.

4335

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4340

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.